



2020 | 2021

RAPPORT ANNUEL



Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec

www.orientation.qc.ca





Tables des matières

Rapport d'activités

Lettres de présentation 4

Mission et valeurs 5

Rapport de la présidente 6

Un nouveau plan stratégique bien démarré 6

Plusieurs occasions de représentation pour l'orientation 6

Une note d'optimisme 7

Rapport de la directrice générale et secrétaire 8

Description de la profession 8

Espace parents : de plus en plus consulté. 9

Une concertation pour la formation initiale. ... 9

Les conférences à offrir aux institutions de formation. 9

Des partenariats pour appuyer notre mission 9

La gestion : toujours un défi 9

Renseignements généraux sur les membres 10

Gouvernance 14

Composition du conseil d'administration 14

Rapport du conseil d'administration 17

Comités du conseil d'administration 21

Employés de l'Ordre 23

Protection du public 25

Avant-propos. 25

Comité d'accès à l'exercice de la profession. 25

Comité de la formation 28

Autorisations liées à la pratique d'activités réservées. 29

Comité d'inspection professionnelle 30

Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession 33

Bureau du syndic. 34

Comité de révision 38

Conseil de discipline. 39

Arbitrage des comptes. 40

Usurpation du titre et exercice illégal 40

Infractions et poursuites pénales. 41

Développement des compétences 42

Rôle sociétal et communications 46

États financiers

Rapport des auditeurs indépendants 51

Notes complémentaires. 57

Renseignements complémentaires 64

Lettres de présentation

Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2021.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Danielle McCann

Ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable
de l'application des lois professionnelles
Québec, juin 2021

Madame Danielle McCann

Ministre de l'Enseignement
supérieur et ministre responsable de
l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2021.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,

Josée Landry, c.o.

Montréal, juin 2021

Madame Diane Legault

Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La présidente,

Josée Landry, c.o.

Montréal, juin 2021



Mission et valeurs

Mission

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec assure la protection du public en surveillant l'exercice de la profession et en lui fournissant des recours légaux. Cette protection du public s'articule également autour de l'accessibilité et de la qualité des services d'orientation ainsi que du positionnement sur les enjeux de société en lien avec son champ d'exercice. De plus, l'Ordre soutient ses membres dans le développement et la consolidation de leurs compétences, dans le respect de leurs obligations.

Ambition

Être la référence en matière de services d'orientation, d'insertion socioprofessionnelle et de développement de carrière pour les individus et les organisations.

Énoncé de pertinence sociale¹

Les conseillers d'orientation, grâce à leur expertise de la relation individu-travail-formation, visent le mieux-être personnel et professionnel des personnes en mobilisant leur potentiel et en les aidant à prendre leur place dans la société tout au long de leur vie.

Valeurs

- **L'Ordre aborde toutes situations avec Rigueur**

Dans un souci de cohérence, de logique et d'objectivité, avec le recul nécessaire à la recherche de solutions fondées sur des éléments scientifiques, légaux, réglementaires et éthiques pour agir au moment opportun.

- **L'Ordre aborde toutes situations avec Respect**

En faisant preuve de considération envers toutes les personnes avec qui il entre en relation et en évitant toute forme de discrimination. Ses actions incarnent les notions de courtoisie, de diligence, de confiance et de discrétion par la voie de paroles et de gestes sensibles à l'égard d'autrui.

- **L'Ordre aborde toutes situations avec Engagement**

Afin que chaque membre de l'équipe puisse se dépasser en vue de l'atteinte des objectifs. Cela se traduit dans la mobilisation collective vers l'excellence des services offerts au public et aux membres. Cet engagement se manifeste aussi par la solidarité entre les collègues et par un fort sentiment d'appartenance.

- **L'Ordre aborde toutes situations avec Équité**

Pour respecter les droits de toute personne et pour assurer un traitement juste, considérant les particularités et les besoins de chacun.

- **L'Ordre aborde toutes situations avec Intégrité**

En reconnaissant les limites de ses compétences, en faisant preuve de loyauté envers la profession et en diffusant une information exacte et pertinente. Cela suppose qu'il agisse de façon à préserver la confiance du public et de ses membres, en cohérence avec ses autres valeurs fondamentales.

1. L'énoncé de pertinence sociale a été adopté par le conseil d'administration en 2010, suite à une réflexion collective avec les conseillers d'orientation.



Rapport de la présidente

Josée Landry, M.A., c.o.

Présidente de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

Comme pour chaque organisation, l'année 2020-2021 de l'OCCOQ s'est déroulée sur fond de pandémie mondiale de la COVID-19. Ceci en a fait une année particulière, ponctuée d'actions urgentes et soutenues, en concertation avec plusieurs partenaires et instances. Malgré tout, notre nouveau plan stratégique a démarré et les objectifs ont été poursuivis grâce à un plan d'action bien ancré dans la réalité.

Un nouveau plan stratégique bien démarré

Ce ne fut pas seulement une année chamboulée par la pandémie. Ce fut aussi l'an un de notre plan stratégique Vision 20-23. Préparé et suivi par le comité de planification stratégique, le plan a pour ambition d'être la référence en matière de services d'orientation, d'insertion socioprofessionnelle et de développement de carrière pour les individus et les organisations.

Ainsi, nous avons mis en place un plan d'action réaliste et respectueux de nos priorités stratégiques, qui demeure ouvert aux imprévus relevant de notre mission de protection du public. Malgré le travail à distance tout au long de l'année, nous n'avons pas ménagé les réunions et interventions pour atteindre nos objectifs. Tant la présidence, le conseil d'administration que l'équipe de la permanence n'ont relâché leurs efforts et leur engagement pour que l'orientation soit au cœur des solutions considérées pour venir en aide aux personnes et aux entreprises pendant cette année pandémique.

Ce fut la dernière année d'un conseil d'administration (CA) formé de 15 personnes, les membres ayant résolu

de regrouper des régions administratives dans le but de réduire la taille du conseil. Dans une préoccupation de saine gouvernance et de gestion efficiente des finances, nous sommes passés à 11 administrateurs et administratrices, dont huit membres sont élus et trois sont nommés par l'Office des professions. Les comités du CA ont poursuivi leurs activités pour étudier les dossiers relatifs à leur mission et faire les recommandations nécessaires au conseil d'administration pour les six séances tenues au cours de l'année.

Plusieurs occasions de représentation pour l'orientation

La situation de la pandémie a amené son lot de remises en question chez la population en général ainsi que dans les organisations. Elle a transformé le monde de l'éducation et le marché du travail, créant une crise dans certains secteurs alors que d'autres se sont retrouvés en pénurie de main-d'œuvre. Au cœur de ces transformations, des personnes en questionnement, inquiètes de leur avenir, en adaptation au télétravail et à l'école à la maison pour les élèves. Ces élèves de tous âges, qui ont dû composer avec l'école à distance, se sont retrouvés isolés et en rupture de soutien professionnel, rendant la persévérance scolaire et la motivation plus ardues qu'auparavant.

Ce sont les thèmes qui ont occupé nos représentations politiques et publiques et à propos desquels nous avons exprimé notre vision en réponse à l'invitation des différents cabinets et ministères ainsi que de plusieurs médias. À ce sujet, un coup d'œil à la revue de presse de notre site internet donne un aperçu de la présence médiatique sans précédent sur l'orientation dans l'espace public.



Rapport de la présidente

Nous avons été invités par différents ministères à participer à plusieurs consultations et comités consultatifs. Dès le début de la pandémie de COVID-19, le cabinet du ministère de l'Éducation a mis en place un comité d'experts, regroupant entre autres l'OCOCOQ et d'autres ordres professionnels du réseau de l'éducation, afin de discuter régulièrement des solutions à mettre en place afin d'atténuer les impacts de cette période sur les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA). Le ministre Jean-François Roberge a aussi tenu deux sommets afin de consulter ces mêmes experts et discuter des enjeux et solutions à privilégier. En prévision de la fin de l'année scolaire et de la rentrée de l'automne 2021, le ministre nous a également invités à participer au *Rendez-vous sur la réussite éducative : l'éducation au-delà de la pandémie*.

Le cabinet du ministère de l'Enseignement supérieur nous a invités à soumettre un mémoire et à participer aux journées de consultation du Plan d'action sur la santé mentale étudiante à l'enseignement supérieur. Un plan d'action ainsi qu'un plan d'action sur la réussite éducative en découleront plus tard dans l'année.

Avec les autres ordres professionnels de la santé mentale et des relations humaines, nous avons participé à des rencontres statutaires hebdomadaires avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, à l'initiative de la direction de planification de la main-d'œuvre et la direction clinique. Ces rencontres ont eu pour objectif de discuter des enjeux de détresse psychologique pour la population et les professionnels de la santé et des services sociaux. La contribution attendue des membres des ordres professionnels, l'inscription au site *Je Contribue!*, la disponibilité de la main-d'œuvre et le délestage ainsi que l'analyse des besoins dans la santé mentale et les services sociaux ont été au cœur des discussions.

Les investissements du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans la requalification et le rehaussement des compétences ont également sollicité notre attention et nos actions. Nous avons assisté au *Forum sur la requalification de la main-d'œuvre et sur l'emploi* et avons rencontré les responsables du ministère de l'Éducation en lien avec les investissements en formation professionnelle pour comprendre leur portée sur l'accès aux services d'orientation.

La Table des ordres du domaine de la santé mentale et relations humaines (DSMRH) a tenu des rencontres statutaires hebdomadaires durant plusieurs mois dès le début de la pandémie. Les ordres souhaitaient partager leurs inquiétudes face à la crise dans les milieux de pratique et explorer des pistes d'action pour contribuer positivement à l'effort déployé dans les milieux de soins et autres.

Une note d'optimisme

Cette année mouvementée et fort chargée s'est terminée sur une note plus positive, alors qu'on peut espérer un retour à une vie un peu plus normale pour la population. Nous savons toutefois que cette dernière aura besoin des services d'orientation afin d'être accompagnée pour cette nouvelle transition, comme elle l'a été pendant la dernière année. Nous avons bien navigué dans la tempête et n'avons ménagé aucun effort de collaboration afin que l'orientation soit considérée et qu'elle fasse partie des solutions à envisager pour soutenir la population.

Je tiens à remercier profondément madame Martine Lacharité, directrice générale, qui a réussi à maintenir l'efficacité du fonctionnement avec une équipe à distance et malgré la situation particulière. L'équipe a su s'adapter et s'acquitter de ses obligations, tout en répondant aux imprévus qu'a fait surgir la situation pour nos membres et la population. Je remercie également les comités statutaires, les bénévoles et toutes les personnes impliquées qui nous ont prêté main-forte. Enfin, je remercie les membres du conseil d'administration pour leur engagement, leur assiduité et leur soutien tout au long de l'année.



Rapport de la directrice générale et secrétaire

Martine Lacharité, c.o.

Directrice générale et secrétaire de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

Une année pas comme les autres vient de se terminer. On se souviendra longtemps de cette crise sanitaire qui a bousculé l'économie et l'emploi, les pratiques en éducation et en gestion, et qui a eu des répercussions indéniables sur les personnes aux prises avec des problèmes de santé physique et mentale. On mesure encore mal les effets de la pandémie et du confinement sur les différentes clientèles (vulnérabilité, employabilité, stress et anxiété), et les réflexions effectuées cette année devront se poursuivre pour adapter la prestation de service en orientation, en développement de carrière et en employabilité. En 2020-2021, l'Ordre a réagi rapidement pour mettre en place des formations en ligne sur la téléorientation, des webinaires et des classes virtuelles destinées au milieu de l'éducation et ainsi permettre aux conseillers et conseillères d'orientation (c.o.) d'ajuster leurs pratiques à la réalité pandémique. Nous avons été réactifs aux changements incessants dans les officines gouvernementales en publiant des communiqués et des guides permettant aux conseillers et aux conseillères d'orientation de maintenir le niveau de qualité dans la prestation des services offerts à la population pendant cette période inédite.

Description de la profession

En parallèle des nombreuses représentations politiques et médiatiques qui ont jalonné l'année 2020, une démarche de renouvellement des contenus de l'OCCOQ présentant la profession a été réalisée. Celle-ci devenait incontournable pour faire comprendre à la clientèle et à l'ensemble de la société l'ampleur des compétences et de l'expertise des conseillers et conseillères d'orientation.

Il nous est apparu essentiel de positionner les c.o. au titre de professionnels du « domaine de la santé mentale et des relations humaines » (DSMRH) à part entière, au même titre que les psychologues, les travailleurs sociaux, les médecins, les sexologues, etc., tout en soulignant l'intervention particulière des c.o. organisationnels. Pour ce faire, de nouvelles catégories d'information ont été stratégiquement ciblées et de nouveaux contenus ont été rédigés afin de mettre davantage en valeur les aspects inhérents à la relation d'aide, à l'intervention psychosociale et à l'intervention organisationnelle dans la pratique de l'orientation. Nous avons voulu promouvoir l'étendue des compétences des c.o., la rigueur de leur formation, la diversité de leur expertise ainsi que les activités réservées ou partagées avec d'autres professionnels du DSMRH (collaborations interprofessionnelles).

Une démarche collaborative importante a aussi abouti cette année, qui nous a permis de positionner la profession dans le réseau de la santé et des services sociaux. Avec l'Ordre professionnel des criminologues du Québec et l'Ordre professionnel des sexologues du Québec, nous avons rédigé un document pour contrer la méconnaissance de nos professions qui ne faisait qu'aggraver la pénurie de main-d'œuvre dans les programmes-services du ministère de la Santé et des



Rapport de la directrice générale et secrétaire

Services sociaux. (MSSS). L'objectif est de mettre en valeur la contribution particulière possible de ces trois professions dans les différents programmes-services de ce ministère. Des discussions sont en cours avec le MSSS pour présenter et faire valoir l'expertise de nos professionnels afin d'élargir le bassin de main-d'œuvre potentiel.

Espace parents : de plus en plus consulté

Espace parents est devenu, au fil des ans, le site d'information sur l'orientation le plus complet au Québec. Il fournit aux parents un socle, des balises et une base crédible leur permettant de se sentir compétents pour suivre et accompagner leurs jeunes dans leur parcours scolaire. L'achalandage sur le site a plus que doublé pendant la pandémie, c'est dire combien l'inquiétude des parents était grande, et l'importance de cette plateforme est donc devenue un incontournable pour outiller les parents parce qu'ils sont au cœur du développement vocationnel de leurs jeunes et qu'ils constituent des acteurs importants pour leur accomplissement.

L'ensemble du site Espace parents a été traduit en langue anglaise grâce à la contribution financière du ministère de l'Éducation du Québec. Ainsi, les parents anglophones peuvent consulter l'ensemble des informations et peuvent poser des questions en anglais et recevoir des réponses d'une conseillère d'orientation dans leur langue.

Une concertation pour la formation initiale

Les milieux universitaires ont aussi été bousculés par la pandémie. Nous avons pris contact avec les quatre universités donnant un accès automatique au permis de même qu'avec l'université d'Ottawa pour évaluer les impacts de la pandémie sur les stages de premier et de deuxième cycle de la session hiver 2020. Des discussions ont eu cours afin de trouver des moyens et des aménagements pour aider les étudiants à compléter cette exigence de formation. Nous avons tenu une rencontre virtuelle avec des représentants

des quatre universités et de l'université d'Ottawa pour faire le point, envisager l'automne 2020 et partager les expériences, obstacles et bonnes pratiques. À la suite de cette rencontre, deux lettres ont été préparées et signées par l'Ordre et les universités à l'intention des conseillers et conseillères d'orientation et des milieux de pratique commune faisant valoir l'importance de continuer d'accueillir les stagiaires pour la session d'automne 2020 malgré la pandémie.

Les conférences à offrir aux institutions de formation

Des conférences ont été proposées dans une nouvelle offre de service aux universités offrant des programmes de formation en orientation ou des programmes connexes afin d'informer, de promouvoir et de sensibiliser les étudiants aux normes professionnelles ainsi qu'au rôle de l'Ordre et à la profession. Un total de 40 thèmes potentiels ont été identifiés comme pertinents et serviront de base pour les présentations faites aux institutions de formation.

Des partenariats pour appuyer notre mission

Nous avons établi des partenariats avec de nombreux organismes pour faire avancer nos dossiers, pour appuyer des causes que nous jugeons pertinentes à notre mission et pour contribuer à faire valoir notre expertise. On peut nommer, entre autres, AcadémOs, Jeunes explorateurs d'un jour, les Journées de la persévérance scolaire, la Fédération des comités de parents du Québec, le Phare des AffranchiEs et son projet d'une plateforme web pour prendre part à l'action contre la traite des personnes et le CERIC. De plus, nous sommes représentants partenaires à la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec et nous poursuivons notre implication dans un projet de recherche sur l'advocacie sociale et professionnelle.

La gestion : toujours un défi

Cette année encore nous terminons l'année en ayant maintenu le nombre de nos membres (2 612 en 2019-2020 et 2 619 à la fin du présent exercice). C'est une

bonne nouvelle. Toutefois, le travail doit se poursuivre pour augmenter ce nombre et ainsi compter sur des revenus supplémentaires pour nous donner les moyens de nos ambitions en termes de représentations et de protection du public. De plus, l'annulation du colloque en 2020 a eu des conséquences, nous privant d'un surplus non négligeable sur lequel nous n'avons pu compter cette année. Nos activités de protection du public ont maintenu une pression sur le budget. Les demandes d'enquêtes au bureau du syndic ont augmenté de façon notable et la démarche de relève de la syndique a exigé aussi des heures de transfert et de formation. Plusieurs dossiers d'inspections particulières se sont terminés et des plaintes ont été déposées devant le conseil de discipline.

Sur le plan des ressources humaines, la pandémie nous a obligés à revoir la prestation de travail en intégrant le télétravail pour l'ensemble des employés et à mettre en place des plateformes et des procédures pour intervenir à distance en inspection, au bureau du syndic et au conseil de discipline.

En terminant, je tiens à souligner le travail colossal réalisé cette année par l'équipe de l'Ordre, qui a démontré une très grande capacité d'adaptation et une grande résilience. Malgré la charge de travail importante, la qualité est demeurée au rendez-vous. Ils et elles ont été au cœur de la tempête et ont gardé le cap. Je tiens aussi à remercier tous les membres des comités d'avoir maintenu leurs engagements et leur implication pour atteindre nos objectifs dans ce contexte inédit. Finalement, ma reconnaissance va aussi à Josée Landry, la présidente, pour son engagement et son appui, elle qui insuffle un dynamisme contagieux à nos actions, et aux membres du conseil d'administration pour leur apport, leur soutien et leur implication.

Renseignements généraux sur les membres

Profil sociodémographique

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	TOTAL C.O.	
Bas-Saint-Laurent (1)	68	100
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	32	
Québec (3)	557	718
Chaudière-Appalaches (12)	161	
Mauricie (4)	75	142
Centre-du-Québec (17)	67	
Estrie (5)	203	203
Montréal (6)	607	607
Laval (13)	73	258
Lanaudière (14)	81	
Laurentides (15)	104	
Outaouais (7)	61	98
Abitibi-Témiscamingue (8)	26	
Nord-du-Québec (10)	11	
Montérégie (16)	338	338
Saguenay—Lac-Saint-Jean (2)	83	116
Côte-Nord (9)	33	
Hors Québec	39	39
TOTAL DES MEMBRES	2 619	
TOTAL FEMMES	2 146	
TOTAL HOMMES	473	



Renseignements généraux sur les membres

Inscription au tableau au 31 mars 2021

DÉLIVRANCE DE PERMIS

Permis réguliers	128
Permis restrictifs temporaires	8
Permis restrictifs temporaires révoqués	0

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

Membres inscrits au tableau (31-03-2020)	2 612
Nouvelles inscriptions	132
Réinscriptions	55
Radiations pour non-paiement	64
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	0
Limitation du droit d'exercice	1
Suspension du droit d'exercice	0
Démissions	114
Décès	2
TOTAL des membres au 31 mars 2021	2 619

CLASSEMENT DE COTISATION

COÛT

(Dates de versement : 1/4, 1/5, 1/6)

Membres réguliers	2 199	616,00 \$
Membres recrues, 1 ^{re} année	0	
Membres recrues, 2 ^e année	0	308,00 \$
Membres recrues, 3 ^e année	86	462,00 \$
Membres recrues	136	308,00 \$
Membres non en exercice	70	154,00 \$
Membres hors Québec	6	154,00 \$
Membres hors Canada	14	154,00 \$
Membres émérites	4	
Membres à vie	45	
Membres retraités	59	61,60 \$
TOTAL	2 619	

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

Permis de psychothérapie	129
Accréditation à la médiation familiale	18
Accréditation à l'évaluation des troubles mentaux	22

PERMIS RESTRICTIFS TEMPORAIRES 15

ÉTUDIANTS ASSOCIÉS 88

MEMBRES EXERÇANT AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ

Conformément au Règlement sur l'exercice de la profession de conseiller d'orientation en société, les conseillers d'orientation sont autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société depuis 2013.

Sociétés par actions (SPA) déclarées (nouvelles ou anciennes)	18
Membres* actionnaires dans les SPA déclarées	18
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) déclarées (nouvelles ou anciennes)	0
Membres* associées dans les SENCRL déclarées	0

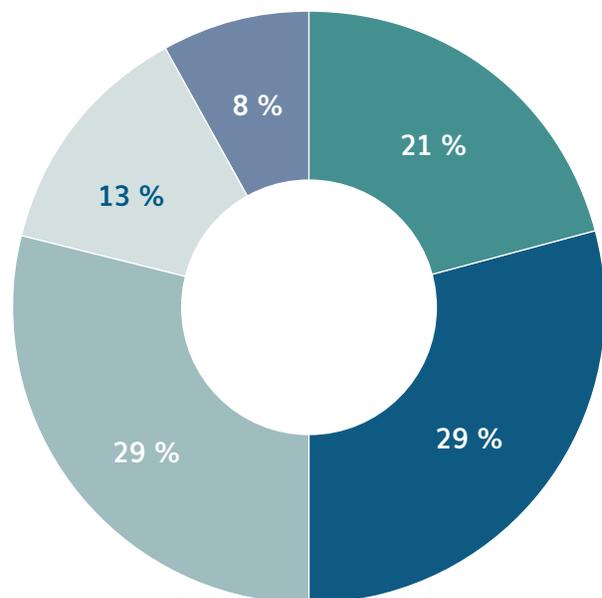
* Ce renseignement exclut tout membre à l'emploi de la société ou engagé sur une base contractuelle. Il exclut également tout actionnaire ou tout sociétaire non membre de l'Ordre.

Répartition des membres selon les milieux de travail

MILIEUX DE TRAVAIL	TOTAL	%
Éducation	1 259	48 %
Primaire	15	
Secondaire	551	
Secondaire – éducation des adultes	259	
Centre administratif	36	
Cégep	229	
Cégep – éducation des adultes	9	
Université	65	
Université (consultation)	95	
Emploi	421	16 %
Organismes de développement en employabilité	404	
Emploi-Québec	17	
Réadaptation	62	2 %
Compagnies d'assurances	10	
CNESST, SAAQ, IVAC	13	
Centres de réadaptation	39	
Santé et services sociaux	27	1 %
Centres hospitaliers	15	
CLSC, CISSS ou CIUSSS	12	
Fonction publique et organismes publics	100	4 %
Entreprises	79	3 %
Cabinets-conseils (services aux individus et aux entreprises)	357	14 %
Organismes communautaires autres qu'en employabilité	29	1 %
Autres et retraités	285	11 %
TOTAL	2 619	

Répartition des membres selon l'âge

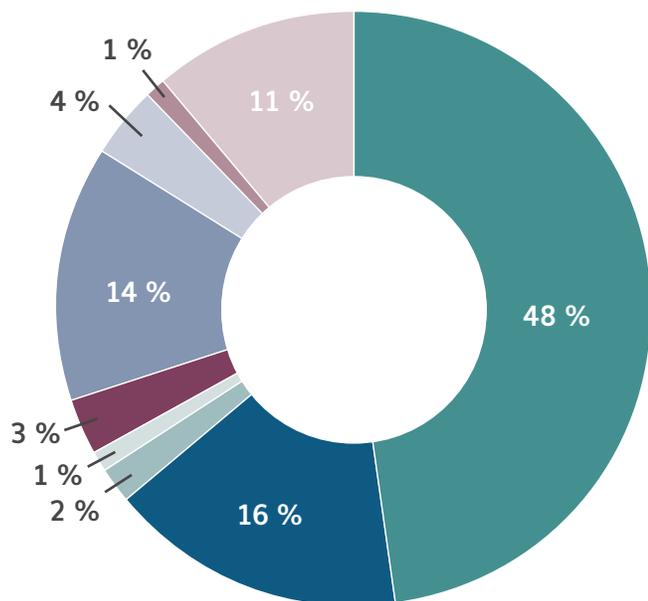
25 à 34 ans	548
35 à 44 ans	750
45 à 54 ans	771
55 à 64 ans	343
65 ans et plus	207
TOTAL	2 619



- 25 à 34 ans
- 35 à 44 ans
- 45 à 54 ans
- 55 à 64 ans
- 65 ans et plus



Proportion des membres selon les milieux de pratique

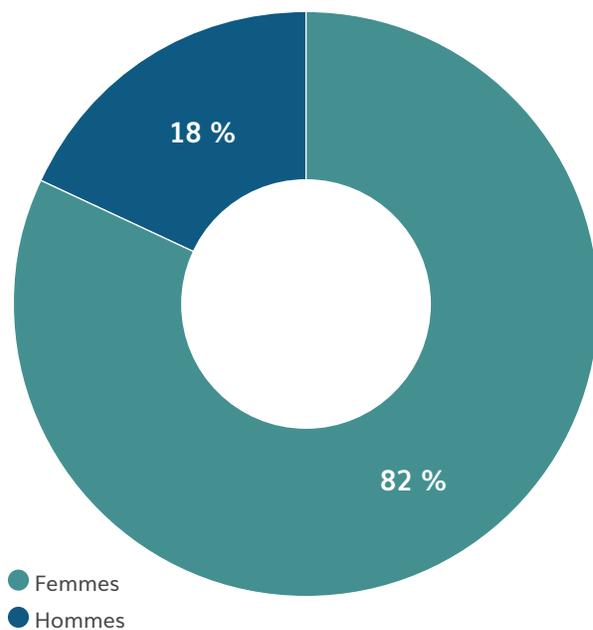


- Éducation
- Emploi
- Réadaptation
- Santé et services sociaux
- Entreprises
- Cabinets-conseils (services aux individus et aux entreprises)
- Fonction publique et organismes publics
- Organismes communautaires autres qu'en employabilité
- Autres et retraités

Répartition des membres selon le sexe

Femmes	2 146
Hommes	473
TOTAL	2 619

Proportion des membres selon le sexe



Avant-propos

Au cours de l'année, le conseil d'administration a entrepris une réflexion complète sur sa structure résultant de la fusion de deux règlements, soit celui sur la représentation et sur les élections au CA et celui sur l'assemblée générale et le siège. Ainsi, le nouveau Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son conseil d'administration est entré en vigueur en juillet 2020 et une nouvelle composition du CA s'appliquera lors des élections de mai 2021.

Composition du conseil d'administration

Actuellement, le conseil d'administration (CA) est formé de 15 administrateurs, dont 11, y compris le président, sont élus au suffrage des membres dans les régions administratives. Quatre administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec à titre de représentants du public. Le CA compte une administratrice âgée de 35 ans ou moins, conformément aux exigences de la loi sur la gouvernance des ordres professionnels (projet de loi no 11). En matière d'égalité homme-femme, le conseil d'administration est composé de neuf femmes (60 %) et de six hommes (40 %).

Les mandats de la présidence et des administrateurs sont d'une durée de trois ans.

Présidence

Le président est élu au suffrage des administrateurs. À ce titre, Josée Landry, c.o., a été élue pour un second mandat en octobre 2019 parmi les membres élus au conseil d'administration de l'Ordre.

PRÉSIDENTE	ÉLECTION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS
Josée Landry, c.o.	Octobre 2019	1 mandat

Administrateurs élus

NOM	RÉGION ÉLECTORALE	ÉLECTION OU NOMINATION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS	FIN DE MANDAT OU DÉMISSION	ASSIDUITÉ AUX SÉANCES
Josée Senneville, c.o.	01 – Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Nommée par le CA en mai 2009, réélue en mai 2018	3 mandats	Mai 2021	6/7
Émilie Allen, c.o.	02 – Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	Élue en mai 2019	—	Mai 2022	4/7



Annie Gourde, c.o.	02 – Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	Élue en mai 2016, réélue en mai 2019	1 mandat	Mai 2022	6/7
Josée Lachance, c.o.	03 – Mauricie et Centre-du-Québec	Élue en mai 2015, réélue en mai 2018	1 mandat	Mai 2021	6/7
Alexandre Brien, c.o.	04 – Estrie	Nommé par le CA en mars 2018, réélu en mai 2019	1 mandat	Mai 2022	7/7
Mirela Malushaj Mocka, c.o.	05 – Montréal	Nommée par le CA en juillet 2018	—	Mai 2021	7/7
Marie-Hélène Collin, c.o.	05 – Montréal	Nommée par le CA en octobre 2014, réélue en mai 2018	2 mandats	Mai 2021	5/7
Josée Landry, c.o.	06 – Laval, Lanaudière et Laurentides	Nommée par le CA en septembre 2008, réélue en mai 2019	4 mandats	Mai 2022	6/7
Antoine Roy, c.o.	07 – Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	Élu en mai 2015, réélu en mai 2018	1 mandat	Mai 2021	7/7
Caroline Dufour, c.o.	08 – Montérégie	Nommée par le CA en mars 2017, réélue en mai 2019	1 mandat	Mai 2022	6/7
Michel Robert, c.o.	09 – Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	Nommé par le CA en décembre 2010, réélu en mai 2018	3 mandats	Mai 2021	7/7

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

NOM	ÉLECTION OU NOMINATION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS	FIN DE MANDAT OU DÉMISSION	ASSIDUITÉ AUX SÉANCES
Bernard Beauchesne	Nommé le 2 mai 2014, renommé le 20 septembre 2018	2 mandats	2021	7/7
Michel Guimond	Nommé le 20 septembre 2018	—	2021	7/7
Teresa Pacheco	Nommée le 15 octobre 2018, renommée le 4 juin 2019	1 mandat	2022	7/7
Jean-Guy Trottier	Nommé le 4 juin 2015, renommé le 20 septembre 2018	1 mandat	2021	6/7

Rémunération et participation aux réunions

En 2020-2021, le salaire de la présidente et de la directrice générale et secrétaire s'établissait comme suit :

- Josée Landry, présidente : 78 811 \$ plus les avantages sociaux
La présidente exerce cette fonction à raison de trois jours par semaine.
- Martine Lacharité, directrice générale et secrétaire : 123 711 \$ plus les avantages sociaux
La directrice générale a été embauchée en mai 2008 et occupe cette fonction à temps plein.

À ce montant s'ajoute une contribution équivalant à 5 % de leur salaire qui est versée dans leur régime de retraite. De plus, elles bénéficient d'un régime d'assurance collective dont une partie de la prime est assurée par l'Ordre. Un téléphone cellulaire leur est également fourni. Les frais de séjour et de déplacement sont remboursés sur présentation de pièces justificatives, conformément à la *Politique des frais de séjour et de déplacement*.

Les administrateurs élus de l'Ordre, sauf la présidence, ne sont pas rémunérés pour leur participation aux séances du CA. Ils reçoivent toutefois un jeton de 311,91 \$ (44,56 \$/heure) pour participer aux réunions des différents comités issus du CA. Ce jeton exclut le temps de préparation et de déplacement. Les administrateurs nommés sont remboursés par l'Office des professions selon les règles applicables.

ADMINISTRATEURS	PARTICIPATION AUX COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	ASSIDUITÉ AUX RÉUNIONS	RÉMUNÉRATION
Marie-Hélène Collin, c.o.	Comité de gouvernance Comité des finances et des ressources humaines	4/5 5/6	878,08 \$
Caroline Dufour, c.o.	Comité de planification stratégique	1/1	87,80 \$
Annie Gourde, c.o.	Comité des finances et des ressources humaines	6/6	660,80 \$
Josée Lachance, c.o.	Comité des finances et des ressources humaines	6/6	1 186,05 \$
Michel Robert, c.o.	Comité de gouvernance Remplacement de la présidence	5/5	623,85 \$ 1 391,50 \$
Antoine Roy, c.o.	Comité de planification stratégique	1/1	87,80 \$
Mirela Malushaj Mocka, c.o.	Comité de planification stratégique	1/1	87,80 \$
Bernard Beauchesne	Comité des finances et des ressources humaines	6/6	S.O.
Teresa Pacheco	Comité de gouvernance	5/5	S.O.
Jean-Guy Trottier	Comité de planification stratégique	1/1	S.O.
Michel Guimond	Comité de gouvernance	4/5	S.O.



ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS	
	L'AYANT SUIVI	NE L'AYANT PAS SUIVI
Le rôle d'un conseil d'administration	13	2
La gouvernance et l'éthique	15	0
L'égalité entre les femmes et les hommes	14	1
La gestion de la diversité ethnoculturelle	14	1

Rapport du conseil d'administration

Le CA est chargé d'assurer la surveillance générale de l'Ordre ainsi que l'encadrement et la supervision de la conduite de ses affaires. Il veille à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements qui en découlent. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Réunions

Au cours de l'exercice 2020-2021, le CA a tenu six séances ordinaires. Pour une toute première fois, l'assemblée générale annuelle a été tenue en mode virtuel, le 2 octobre 2020. Les membres qui y ont assisté pouvaient poser des questions et voter de façon virtuelle, au même titre que lors d'une assemblée en présentiel. Au total, 141 membres de l'Ordre étaient en ligne, auxquels s'ajoutaient un étudiant associé et quatre membres du conseil d'administration nommés par l'Office des professions du Québec. Fait intéressant, chacune des régions administratives du Québec était représentée par au moins un membre, illustrant ainsi la diversité des lieux de pratique des c.o.

Sujets abordés

- Présentation des activités de l'Ordre 2019-2020
- Présentation des états financiers vérifiés 2019-2020
- Prévisions budgétaires 2021-2022
- Cotisation annuelle 2021-2022

- Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation des membres en vertu de l'article 103.1 du *Code des professions*
- Projet de résolution du conseil d'administration
- Nouvelle consultation des membres présents
- Approbation de la rémunération des administrateurs élus 2021-2022
- Nomination des auditeurs pour l'exercice 2020-2021

Ce rapport annuel (2020-2021) sera présenté à l'AGA 2020-2021, qui aura lieu le jeudi 14 octobre 2021.

Réalisations

Pratique de gouvernance

Le conseil d'administration a notamment :

- entériné les décisions prises lors des réunions du comité des finances et des ressources humaines;
- mis en application les dispositions sur la tenue de l'assemblée générale en vue de la consultation sur le montant de la cotisation annuelle 2021-2022. Il a :

- adopté le budget provisoire 2021-2022 devant être soumis aux membres,
- adopté une résolution visant à soumettre aux membres une augmentation de 1,5 % pour la cotisation 2021-2022,
- pris acte des commentaires reçus des membres lors de la consultation à l'assemblée générale quant à l'augmentation de la cotisation 2021-2022;
- fixé la cotisation 2021-2022 à 625 \$, représentant une augmentation de 1,5 %;
- modifié la planification stratégique 2020-2023 en identifiant des indicateurs de résultats.

Affaires administratives et financières

Le conseil d'administration a notamment :

- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020;
- adopté la mise à jour budgétaire 2020-2021;
- adopté les prévisions budgétaires du colloque virtuel 2021 tout en fixant le tarif d'inscription;
- recommandé aux membres de l'assemblée générale de :
 - retenir les services comptables de la firme Poirier & Associés inc. comme auditeur pour effectuer la vérification des états financiers 2020-2021,
 - majorer le salaire de la présidente pour l'année 2021-2022 à 73,36 \$/heure à raison de trois jours par semaine,
 - majorer le montant des jetons de présence pour l'année 2021-2022 à 311,91 \$ pour une journée de réunion;
- adopté une révision des prévisions budgétaires 2020-2021 et 2021-2022;
- augmenté les échelles salariales et les jetons de présence des membres des comités statutaires de 1 %;
- reporté l'évaluation de la directrice générale 2019-2020 pour la jumeler avec celle de 2020-2021;
- adopté les rapports du bureau du syndic;
- pris acte des rapports semestriels du comité d'inspection professionnelle et du comité d'accès à l'exercice de la profession;
- suivi les rapports d'évaluation du bureau du syndic en contexte de transition;
- adopté le plan d'action 2021-2022;
- adopté :
 - la *Politique de gestion financière*,
 - le *Profil de compétence des administrateurs*,
 - la *Politique des procédures d'élection et de nomination d'un administrateur lors d'une vacance ou d'un poste à pourvoir au sein du Conseil d'administration*;
- modifié :
 - la *Politique de composition et règles de fonctionnement des comités statutaires* en changeant la composition du conseil de discipline,
 - la *Politique de rémunération des inspecteurs* en précisant une modalité d'application quant aux barèmes d'heures pour les inspections,
 - la *Politique de gouvernance* en s'arrimant avec la réglementation en vigueur et selon les meilleures pratiques,
 - la *Politique relative à la reconnaissance de l'expérience de travail pour la délivrance de permis en vertu du règlement sur les normes d'admission* en changeant l'ordonnancement des formations à compléter,
 - la *Politique d'élection du président de l'Ordre et des membres des comités du conseil d'administration* en l'ajustant à la nouvelle structure de gouvernance;
- convenu de tenir l'assemblée générale annuelle 2020 en webdiffusion dans le contexte de la COVID-19 en y fixant un budget.



Gouvernance

Affaires juridiques et réglementaires

Le conseil d'administration a notamment :

- procédé aux radiations pour non-paiements de la cotisation ;
- révoqué un permis d'admission automatique à un membre pour lui délivrer un permis restrictif temporaire, avec limitation de pratiquer sous supervision ;
- adopté le projet de rapport annuel 2019-2020 ;
- adopté le *Règlement sur l'organisation de l'OCCOQ et sur les élections à son conseil d'administration* ;
- résolu d'agréer un membre pour la pratique de la médiation familiale avec engagement ;
- révoqué l'accréditation de la médiation familiale à un membre pour non-respect des exigences réglementaires ;
- accordé une prolongation à l'accréditation de la médiation familiale à un membre ;
- accordé l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux à deux membres ;
- statué de procéder au vote par correspondance pour les élections 2021 ;
- adopté le *Programme de surveillance générale de la pratique professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation 2021-2022*.

Affaires professionnelles

Le conseil d'administration a notamment :

- décerné le Prix professionnel à Patricia Dionne, c.o., et collaborateurs pour le programme S'Orienter du Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage (CERTA) ;
- décerné le Prix de l'orientation à Marie-Ferland-Gagnon, c. o., et collaboratrices pour leur projet intitulé *Concevoir son projet professionnel : l'intériorité prend place dans le monde du génie* ;

- octroyé la bourse d'excellence pour c.o. doctorant 2020 à Vicky Prévost, c.o., pour son projet de recherche intitulé *Étude de l'expérience émotionnelle au cours du processus décisionnel de carrière des élèves de la dernière année du secondaire* ;
- donné un accord de principe quant à la modernisation de la description de la profession.

Nominations

Le conseil d'administration a notamment :

- nommé une nouvelle syndique adjointe ;
- nommé Chantal Alie, c.o., comme syndique à raison de trois jours par semaine ;
- nommé de nouveaux membres au conseil de discipline, au comité d'accès à l'exercice de la profession, au comité d'inspection professionnelle, au comité de révision ainsi qu'au comité d'évaluation pour l'attestation des troubles mentaux ;
- nommé de nouveaux inspecteurs ;
- nommé les membres en renouvellement de mandat à des comités statutaires de même que les délégués au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) et au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ;
- nommé les scrutateurs aux élections 2021.

Autres résolutions

Le conseil d'administration a notamment :

- procédé à son évaluation de performance annuelle et obligé ses membres à signer une déclaration du respect des normes d'éthique et de déontologie et de divulgation de conflits d'intérêts ;
- renouvelé une entente de cinq ans avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour offrir aux membres des produits et services financiers ;

- renouvelé une entente-cadre de cinq ans avec La Capitale relativement à un régime collectif d'assurance-responsabilité professionnelle des membres;
- reçu la quittance à la suite d'une entente hors cour intervenue dans la poursuite contre l'Ordre;
- adressé une motion de félicitations en l'honneur de Louise St-Pierre, c.o., soulignant son constant dévouement et son engagement assidu à la protection du public au cours des 14 dernières années comme syndique.

Éthique et déontologie des administrateurs et des membres des comités statutaires

Conformément au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration d'un ordre professionnel*, un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein de l'Ordre aux fins d'examen et d'enquête sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur. De plus, ce comité reçoit et traite des informations relatives à un manquement aux règles de conduite des membres des comités statutaires.

Le comité est composé de trois membres nommés par le conseil d'administration pour une durée de quatre ans.

- **Micheline Séguin** : personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administrateurs sont nommés par l'Office, conformément au *Code des professions* (chapitre C-26), et qui n'est pas une administratrice de l'Ordre;
- **Josée Beauséjour**, c.o. : ancienne administratrice de l'Ordre;
- **Eddy Supeno**, c.o. : membre de l'Ordre ayant une expérience, une expertise, une sensibilité ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique et qui n'est pas un administrateur de l'Ordre ni un employé de l'Ordre ou une personne liée à ceux-ci.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Pour se conformer à la réglementation, l'Ordre a adopté un code d'éthique et de déontologie applicable à ses administrateurs. Ce code vise à éclairer les administrateurs sur le plan individuel afin qu'ils puissent se l'approprier pour guider leur conduite dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs choix quant aux gestes à poser et à éviter.

Lien vers le code :

<https://www.orientation.qc.ca/medias/iw/Code-ethique-deontologie-administrateurs-OCCOQ.pdf>

Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Toujours dans le respect des normes édictées dans le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration d'un ordre professionnel*, le comité s'est doté d'un règlement intérieur permettant de déterminer les règles de procédure pour encadrer son fonctionnement interne.

Lien vers le règlement intérieur :

<https://www.orientation.qc.ca/medias/iw/Reglement-interieur-comite-enquete-ethique-et-deontologie-OCCOQ-juin-2021.pdf>

Activités du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Aucune activité relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'a été signalée au cours de l'exercice.

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le conseil d'administration.



Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a institué quatre comités qui l'assistent dans l'administration générale des affaires de l'Ordre, en conformité avec sa politique de gouvernance.

Comité de gouvernance

Le rôle du comité de gouvernance est de préparer des politiques et des pratiques de gouvernance ainsi que les règles de contrôle interne qui les encadrent, en s'inspirant des lignes directrices déterminées par l'Office des professions, mais aussi des meilleures pratiques et des tendances actuelles. Le comité doit également signaler au CA les risques liés à l'éthique et à la gouvernance, et recommander des solutions lui permettant de prendre des décisions appropriées, s'il y a lieu.

Le comité de gouvernance a tenu cinq réunions au cours desquelles il a :

- finalisé le projet de modification du *Règlement sur la représentation et sur les élections au CA*;
- proposé :
 - un profil de compétences des administrateurs et une grille d'analyse,
 - une politique des procédures d'élection et de nomination d'un administrateur lors d'une vacance ou d'un poste à pourvoir au sein du conseil d'administration;
- procédé à l'analyse de la compilation de l'évaluation du conseil d'administration et formulé des recommandations;
- procédé à l'analyse des déclarations d'intérêts et recommandé une formation portant sur les conflits d'intérêts;
- révisé, avant d'en recommander l'adoption :
 - la *Politique de gouvernance*,

- la *Politique des procédures d'élection du président de l'Ordre et des membres du comité exécutif* renommé *Politique des procédures d'élection du président de l'Ordre et des membres des comités du conseil d'administration*;

- suivi les obligations de formation des administrateurs.

Membres

- Marie-Hélène Collin, c.o.
- Michel Guimond, administrateur nommé
- Josée Landry, c.o., présidente
- Teresa Pacheco, administratrice nommée
- Michel Robert, c.o., président du comité

Comité des finances et des ressources humaines

Le rôle du comité des finances et des ressources humaines est d'assister le CA dans la gestion financière de l'Ordre, dans l'évaluation des principaux risques et dans la mise en place de mesures pour les prévenir et les gérer ainsi que de recommander des solutions lui permettant de prendre des décisions appropriées, s'il y a lieu.

De plus, il doit assister le CA concernant l'embauche, l'évaluation et la rémunération du directeur général et secrétaire ainsi que du syndic. Il doit aussi préparer des politiques et des normes afin d'assurer une saine gestion des ressources humaines. Par ailleurs, ce comité doit également signaler au CA les risques liés aux ressources humaines et recommander des

solutions lui permettant de prendre des décisions appropriées, s'il y a lieu.

Le comité des finances et des ressources humaines a tenu six réunions au cours desquelles il a :

- adopté les états des revenus et dépenses mensuels;
- entériné les allocations de dépenses de la présidence et de la direction générale;
- approuvé la liste des paiements de plus de 5 000 \$ jusqu'en décembre 2020;
- préparé la mise à jour budgétaire 2020-2021 et le budget 2021-2022 à soumettre au conseil d'administration;
- étudié la question de la compensation des employés pour le télétravail;
- revu le statut et les conditions de travail d'un employé;
- rétribué le vice-président en remplacement de la présidente pour absence à une séance de conseil d'administration;
- étudié les indicateurs utiles afin de soumettre au CA une recommandation sur le montant de la cotisation 2021-2022;
- préparé des recommandations à soumettre au CA pour la rémunération des administrateurs 2021-2022;
- recommandé au conseil d'administration une indexation des échelles salariales et jetons de présence des membres des comités statutaires;
- élaboré et proposé au conseil d'administration une politique de gestion financière;
- procédé à une évaluation de la transition de la relève au bureau du syndic et convenu d'un plan de développement avec la nouvelle syndique;
- révisé la *Politique de rémunération des inspecteurs*;
- préparé l'évaluation de la direction générale.

Membres

- **Bernard Beauchesne**, administrateur nommé
- **Marie-Hélène Collin**, c.o.
- **Annie Gourde**, c.o., présidente du comité
- **Josée Lachance**, c.o.
- **Josée Landry**, c.o., présidente

Comité de planification stratégique

En collaboration avec le directeur général et secrétaire de l'Ordre, le comité de planification stratégique prépare la planification stratégique ainsi que les indicateurs de performance et en fait la recommandation au CA. Le cas échéant, le comité propose au CA des modifications aux orientations et aux objectifs stratégiques adoptés.

Le comité de planification stratégique a tenu une réunion au cours de laquelle il a revu et précisé les résultats attendus du Plan stratégique 2020-2023.

Membres

- **Caroline Dufour**, c.o.
- **Josée Landry**, c.o., présidente
- **Mirela Malushaj Mocka**, c.o.
- **Antoine Roy**, c.o.
- **Jean-Guy Trottier**, administrateur nommé et président du comité

Comité d'audience

Au moment de la réception d'une demande d'audition, le comité d'audience est chargé d'entendre, en deuxième instance, les représentations des candidats à l'admission et des membres qui souhaitent faire appel d'une décision du comité d'accès à l'exercice de la profession, du comité d'évaluation pour l'attestation



Gouvernance

de formation des troubles mentaux et du comité de révision des apprentissages. À la suite de l'audience, il doit rendre une décision.

Aucune demande n'a été portée à l'attention du comité et aucune réunion n'a été tenue au cours de l'exercice.

Membres

- **Josée Lachance**, c.o.
- **Josée Landry**, c.o.,
présidente
- **Michel Robert**, c.o.

Employés de l'Ordre

Direction générale

- **Martine Lacharité**, c.o.,
directrice générale et secrétaire, responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels
- **Mélanie Chagnon**,
adjointe à la présidence et à la direction générale

Affaires administratives

- **Linda Roy**,
technicienne en administration
- **Francine Pouliot**,
réceptionniste et adjointe aux admissions

Développement professionnel et contrôle de l'exercice

- **Gaëlle de Roussan**, c.o.,
chargée d'affaires professionnelles, responsable de l'inspection professionnelle et du service-conseil éthique
- **Ilia Essopos**, c.o.,
chargée d'affaires professionnelles, responsable du comité d'accès à l'exercice de la profession et responsable du comité d'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux
- **Souhila Khaldi**, c.o.,
coordonnatrice au développement des compétences
- **Sagine Jean-Paul**,
adjointe à la surveillance de la pratique et aux affaires professionnelles

Communications

- **Mathieu Pigeon**,
coordonnateur aux communications
- **Nahla Zéraoui**,
adjointe aux communications et au développement des compétences

Bureau du syndic

- **Louise St-Pierre**, c.o.,
syndique (jusqu'en décembre 2020)
- **Chantal Alie**, c.o.,
syndique (à partir de décembre 2020)
- **Suzanne Boulerice**, c.o.,
syndique adjointe
- **Louise Charette**, c.o.,
syndique adjointe
- **Chantal Alie**, c.o.,
syndique adjointe (jusqu'en décembre 2020)

Inspecteurs

- **René Barrette**, c.o.
- **René Breault**, c.o.
- **Mireille Moisan**, c.o.
- **Daniel Poulin**, c.o.
- **Patricia Rancourt**, c.o.
- **Silvia Revoredo**, c.o.

Employés contractuels

- Mireille Moisan, c.o.,
chargée de projets pour la gestion des sites
Choixavenir.ca (communauté virtuelle de partage
réservée aux professionnels de l'orientation des écoles
secondaires) et Espaceparents.org (soutien offert aux
parents pour bien accompagner leur jeune dans son
orientation scolaire et professionnelle)

Nombre d'employés équivalents à temps plein : 13

Comité d'accès à l'exercice de la profession

Le comité d'accès à l'exercice de la profession (CAEP) est composé de cinq membres. Le conseil d'administration a résolu de déléguer à ce comité le pouvoir décisionnel concernant toute demande d'admission présentée dans le cadre d'une candidature à l'exercice de la profession, de même que l'exercice des pouvoirs prévus aux articles 45 à 45.3, 46.0.1, 48 à 52.1 et 55 à 55.3 du Code des professions.

Les responsabilités du CAEP sont les suivantes :

- Évaluer les demandes d'équivalence de diplômes ou de formations et prendre les décisions en matière de reconnaissance de l'équivalence, comme prévu dans le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis*.
- Évaluer les dossiers des personnes qui ne sont plus inscrites au tableau des membres de l'OCCOQ depuis plus de quatre ans ainsi que les dossiers des personnes ayant obtenu leur diplôme depuis plus de trois ans avant de faire leur demande de délivrance de permis, comme prévu dans le *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement*.
- Gérer les processus liés à la délivrance des permis et à la limitation ou à la suspension du droit d'exercer les activités professionnelles, en assurer les suivis et en informer le conseil d'administration.

Le comité d'accès à l'exercice de la profession a tenu 11 réunions au cours de l'année 2020-2021.

Activités liées à la reconnaissance des équivalences

Le comité d'accès à l'exercice de la profession a :

- étudié 31 nouvelles demandes d'admission par voie d'équivalence. Tous les candidats à l'admission par équivalence dont les dossiers ont été étudiés par le CAEP ont une formation supplémentaire à terminer afin de satisfaire aux exigences de formation de l'Ordre;

- révisé 42 dossiers, certains à la demande du candidat et d'autres à la demande du comité afin d'obtenir des informations supplémentaires;
- étudié la candidature d'une personne ayant déposé une demande d'admission plus de trois ans après l'obtention de son diplôme. Comme condition préalable à l'obtention de son permis, ce candidat a reçu une imposition de stage (programme de perfectionnement, cours ou supervision);
- appliqué la réglementation de la *Charte de la langue française* en ce qui concerne les ordres professionnels.

Activités liées à la délivrance de permis

Le comité d'accès à l'exercice de la profession a :

- délivré neuf permis réguliers à des candidats ayant satisfait aux normes d'admission par équivalence;
- reçu 15 demandes de prolongation de permis restrictif temporaire, qui ont toutes été acceptées;
- délivré huit permis restrictifs temporaires à des personnes ayant obtenu une admission partielle au cours de l'année 2020-2021.

Il est à préciser que l'Ordre n'a pas de règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession hors Québec (en vertu de l'entente Québec-France).

Les tableaux suivants font état des demandes d'équivalence et de délivrance de permis en 2020-2021.

Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation acquise par des personnes ne détenant pas un diplôme exigé

	REÇUES	ACCEPTÉES SANS CONDITION	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES, QUI N'ONT PÁS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	23	0	21	1	1
Hors du Canada	8	0	7	0	1
Au Québec	3	0	2	0	1
	34	0	30	1	3

Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptées en partie, comportant une précision sur la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	4	3
Cours et stage	17	4

Demandes de délivrance des permis temporaire, restrictif temporaire et spécial

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	34	8	29	3
Permis spécial	0	0	0	0

En 2020-2021, le nombre de dossiers de demande d'équivalence à traiter par le comité d'accès à l'exercice de la profession est de nouveau en expansion, et ce, pour la troisième année consécutive de même que les demandes de réinscription au tableau des membres après une absence depuis plus de quatre ans. Nous remarquons que la pandémie a eu des impacts sur les projets d'avenir de nos candidats et plusieurs se sont investis ou réinvestis dans leur démarche d'accession à l'Ordre avec une énergie renouvelée.



Protection du public

Activités liées à la réinscription au tableau de l'Ordre

Le comité d'accès à l'exercice de la profession a :

- étudié les candidatures de 10 personnes ayant déposé une demande de réinscription après avoir été absentes du tableau des membres pendant plus de quatre ans. Les 10 candidats ont reçu une imposition de stage (programme de perfectionnement, cours ou supervision).

Activités liées à l'imposition de stage, à la limitation et à la suspension du droit d'exercer la profession

Le comité d'accès à l'exercice de la profession a :

- procédé à une limitation du droit d'exercer la profession;
- imposé un stage ou une formation à trois membres à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle.

Mesures prises en vue de faciliter la reconnaissance des équivalences

Des formations offertes par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) portant sur l'inclusion des diplômés hors Québec et sur l'évaluation des compétences ont été suivies par les membres du comité d'accès à l'exercice de la profession et par la responsable et secrétaire du comité.

La création de nouveaux outils et l'implantation de ces derniers dans le processus d'admission par équivalence se sont imposées en raison de la pandémie et du travail à distance :

- nouvelle grille d'analyse des dossiers en admission par équivalence;
- refonte des lettres;

- adaptation et innovation dans le mécanisme de fonctionnement des réunions du comité d'accès à l'exercice de la profession.

Mesures prises en vue d'améliorer le processus de transmission et de communication entre le comité d'accès à l'exercice de la profession (CAEP) et le comité d'inspection professionnelle (CIP)

Grâce à l'embauche d'une chargée d'affaires professionnelles et responsable du comité d'inspection professionnelle (CIP) en 2020, le travail entre les deux comités se trouve grandement facilité. Un nouveau mode de fonctionnement a été élaboré et mis en place.

Membres

- Julien Brault, c.o.
- Geneviève Dupont, c.o. (congé de maternité)
- Marie-Claude Gagnon, c.o.
- Olivia Ouimet, c.o.
- Geneviève Proteau, c.o.
- Ilia Essopos, c.o., chargée d'affaires professionnelles et secrétaire du comité

Comité de la formation

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les questions liées à la qualité de la formation des conseillers d'orientation. Cette qualité se définit par l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de conseiller d'orientation.

Il est prévu au règlement que le comité doit se réunir au moins à deux reprises chaque année. Cependant, en raison du contexte exceptionnel de la pandémie, les activités du comité de la formation ont été mises en pause, les universités ayant eu elles-mêmes à gérer de nombreux dossiers en lien avec nos mandats communs.

En 2020-2021, le comité de la formation a donc été convoqué à une réunion pour relancer les travaux de l'année précédente et revoir avec le CA les objectifs à atteindre pour 2021-2022. Deux propositions ont été acheminées au conseil d'administration.

Le conseil d'administration a confié au comité de la formation deux mandats pour 2020-2021, soit de :

- terminer l'analyse des offres de cours sur l'éthique et la déontologie offerts par les universités donnant droit au permis;
- mettre en place le chantier pour la mise à jour du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis de l'OCCOQ*.

Composition du comité de la formation

Le comité de la formation est composé de deux représentants de l'Ordre, de deux représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et d'un représentant du ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

Représentantes de l'Ordre

- **Ilia Essopos**, c.o.,
chargée d'affaires professionnelles
- **Martine Lacharité**, c.o.,
directrice générale et secrétaire

Représentantes du BCI

Liette Goyer, c.o., professeure titulaire au Département des fondements et pratiques en éducation de l'Université Laval (second mandat se terminant le 1^{er} décembre 2021)

Caroline Temcheff, professeure adjointe au Department of Educational and Counselling Psychology de l'Université McGill (premier mandat se terminant le 1^{er} novembre 2021)

Représentantes des MES

- **Catherine Bouchard**,
représentante
- **Marie-Claude Riopel**,
représentante substitut



Autorisations liées à la pratique d'activités réservées

Accréditations à la pratique de la médiation familiale

Le conseil d'administration, à la suite d'une entente avec le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF), a accrédité un conseiller d'orientation pour la pratique de la médiation familiale avec engagement de satisfaire aux exigences requises au cours de l'année 2020-2021. Il a aussi accordé un délai à un conseiller d'orientation pour lui permettre de terminer ses engagements (supervision) en vue de l'accréditation. Il a aussi révoqué l'accréditation d'un conseiller d'orientation. Le 31 mars 2021, l'OCCOQ comptait, parmi ses membres actifs, 18 conseillers d'orientation accrédités à la pratique de la médiation familiale.

Membres

Noussina Rahim, c.o.

Gerald Schoel, c.o.

Attestations de formation pour l'évaluation des troubles mentaux

Deux réunions du comité pour l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux ont été tenues pour l'année 2020-2021. Huit nouvelles études de dossiers ont été effectuées, trois révisions avec ajout de nouveaux documents ont été soumises pour étude et une recommandation d'émission d'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux a été transmise au conseil d'administration. À ce jour, 22 conseillers d'orientation ont obtenu cette attestation de formation leur permettant d'évaluer les troubles mentaux.

Traitement des demandes d'attestation de formation

Demandes reçues du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	8	Révision de dossiers	3
Demandes traitées depuis le 1 ^{er} avril 2020	8	Attestations de formation délivrées	1

Membres

Marie Ducharme, c.o.

Yann Le Corff, c.o.

Guylaine Vandal, c.o.

Comité d'inspection professionnelle

Le mandat principal du comité d'inspection professionnelle (CIP) est d'assurer, d'une part, la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres et, d'autre part, le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres.

Réunions

Le comité d'inspection professionnelle a tenu 11 réunions au cours de l'exercice. Les inspecteurs de l'OCCOQ ont tenu huit réunions cliniques au cours de l'année.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

En vertu de l'article 14 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*, le comité a déterminé le programme de surveillance pour l'année 2020-2021, qui a été approuvé par le CA de l'Ordre. Au total, 291 questionnaires d'autoévaluation préparatoires à une visite d'inspection ont été envoyés, répartis sur deux projets d'inspection. De ce nombre, quatre questionnaires ont été annulés en raison de la situation professionnelle des membres et huit autres ont été reportés pour des raisons médicales ou autres.

Critères retenus pour sélectionner les membres à joindre pour le programme de surveillance générale :

- Exercer depuis trois ans et n'avoir jamais été inspecté;
- Exercer depuis trois ans après une réinscription au tableau des membres plus de quatre ans après sa démission;
- Avoir eu un stage imposé par l'Ordre et ne pas avoir

rempli ses obligations à l'intérieur de deux ans;

- Avoir été admis automatiquement (étudiants finissants de maîtrise) et avoir indiqué dans son formulaire d'admission avoir été supervisé par une personne qui n'est pas membre de l'Ordre;
- Avoir demandé de reporter le processus d'inspection;
- Détenir un permis de psychothérapie et ne pas avoir été inspecté dans les 10 dernières années;
- Détenir l'accréditation de médiation et ne pas avoir été inspecté dans les 10 dernières années;
- Exercer en pratique privée (sans pratique publique) et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection au cours des cinq dernières années;
- Exercer depuis plus de 10 ans et ne pas avoir été inspecté dans les 10 dernières années;
- Faire l'objet d'un signalement du public et d'une décision du comité d'inspection professionnelle;
- Faire l'objet d'une demande du bureau du syndicat et d'une décision du comité d'inspection professionnelle;
- Avoir été sélectionné par l'inspection professionnelle selon une répartition proportionnelle par région administrative et par secteur de pratique.



Protection du public

Nombre de questionnaires d'autoévaluation acheminés aux membres

MILIEUX DE TRAVAIL	NOMBRE DE MEMBRES RÉGULIERS	NOMBRE DE MEMBRES JUNIORS
Pratique privée	77	16
Éducation	63	46
Employabilité	10	30
Organismes gouvernementaux	7	5
Entreprises	6	7
Santé et services sociaux	4	3
Centres de réadaptation et de réhabilitation	4	5
Organismes communautaires autres qu'en employabilité	2	1
Autres	4	1
TOTAL (291)	177	114

Surveillance générale de la pratique

Visites et suivis d'inspection, y compris ceux reportés des années antérieures

MILIEUX DE TRAVAIL	NOMBRE DE MEMBRES
Pratique privée	21
Éducation	61
Employabilité	29
Organismes gouvernementaux	5
Entreprises	5
Santé et services sociaux	1
Centres de réadaptation et de réhabilitation	4
Organismes communautaires autres qu'en employabilité	2
Autres	2
TOTAL	130

Décisions du CIP concernant les visites et suivis d'inspection

RÉSULTATS	NOMBRE DE MEMBRES
Répondants aux normes	16
Correctifs à apporter	84
Demandes de documents	14
Visites de suivi	3
Deuxièmes visites de suivi	2
Visite complémentaire	4
Renvois en inspection particulière	2
Renvois au syndic	0
Atypique	8
Recommandations au CA d'imposer un stage, un cours de perfectionnement, ou les deux, en précisant celles qui sont accompagnées d'une limitation ou d'une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2
TOTAL	135

Compte tenu du contexte pandémique, la mise en place de la téléinspection a permis de reprendre les activités d'inspection professionnelle après quelques mois d'interruption. Au début de l'exercice 2020-2021, plusieurs visites et suivis étaient en attente. La reprise rapide des activités d'inspection a permis de rattraper partiellement les visites et suivis en attente de l'exercice précédent.

Inspections particulières de compétence

Au cours de l'année 2020-2021, sept inspections particulières se sont ajoutées à la liste des trois déjà en cours. Sur ces 10 inspections particulières entreprises par l'équipe des inspecteurs, six ont été réalisées en date du 31 mars 2021 et quatre sont toujours en cours.

Recommandations en vertu de l'article 113 du Code des professions*

- Une imposition de cours et de supervision avec limitation du droit d'exercice en orientation;
- Deux impositions de supervision en orientation.

* Le conseil d'administration a délégué ce pouvoir à un comité (article 62.1 du Code des professions), nommé comité d'accès à l'exercice de la profession (CAEP).

Observations du comité d'inspection professionnelle

D'importants changements ont été implantés au sein de l'équipe d'inspection professionnelle afin d'uniformiser le processus d'inspection et de se centrer sur une approche par gestion de risque. L'année a été marquée par un basculement complet vers la téléinspection, l'élaboration de nouveaux questionnaires d'autoévaluation, l'évaluation du niveau de risque de préjudice et une définition du champ de pratique pour inclure l'orientation, la relation d'aide et la supervision.

Activités de formation

Les inspecteurs de l'Ordre ont participé à une formation d'une demi-journée sur la télépratique et la téléinspection. Par ailleurs, les nouveaux inspecteurs qui se sont joints à l'équipe en 2020 ont suivi la formation en tenue de dossier et réalisé un jumelage avec les inspecteurs déjà en place afin de soutenir leur intégration dans leur nouveau poste.

La secrétaire du CIP a poursuivi sa participation à une initiative du CIQ, le Forum de l'inspection professionnelle. L'initiative permet aux responsables de l'inspection professionnelle des différents ordres professionnels du Québec de se réunir, de discuter des meilleures pratiques et de reconnaître les écueils à éviter.

Préoccupations du CIP et des inspecteurs

Certaines des préoccupations du CIP et des inspecteurs demeurent similaires à celles citées dans le rapport annuel 2019-2020 :

- La place du rôle-conseil et de l'advocacie dans la pratique des membres;
- Les obligations des membres qui n'occupent pas un poste lié à l'orientation, qui exercent la psychothérapie ou la médiation familiale.

De plus, d'autres préoccupations viennent s'ajouter à leurs observations au cours de l'année 2020-2021, soit :

- L'inclusion et la multiethnicité au sein de l'Ordre, de l'inspection professionnelle et de la pratique des membres;

- Les responsabilités et les obligations des membres en lien avec la divulgation d'informations confidentielles au sein d'organisations ayant des dossiers partagés.

Pour répondre à ces préoccupations, le CIP souhaite mettre en place des outils d'inspection qui vont permettre d'évaluer la compétence des conseillers d'orientation qui ont des pratiques non traditionnelles ou émergentes, ou qui agissent dans des contextes organisationnels atypiques. Ces outils permettront aussi de soutenir ces membres dans leur démarche réflexive et leurs stratégies d'adaptation aux nombreux changements socioéconomiques qui marquent l'époque actuelle. Le CIP souhaite également amorcer une démarche de réflexion liée à une politique d'inclusion et de multiethnicité. De plus, il souhaite réfléchir à des stratégies pour soutenir les membres dans leurs obligations et responsabilités en relation avec le partage d'information dans un contexte multidisciplinaire.

Membres

- **Lyne Beaudoin**, c.o.
- **Mathilde Lapie**, c.o.
- **Nicolas Lecours**, c.o., président à partir de décembre 2020
- **Monique St-Amand**, c.o., présidente jusqu'en novembre 2020
- **Martine Viallet**, c.o.
- **Gaëlle de Roussan**, c.o., coordonnatrice à l'inspection professionnelle et secrétaire du comité d'inspection professionnelle

Inspecteurs

- **René Barrette**, c.o., à partir de septembre 2020
- **Suzanne Boulerice**, c.o., jusqu'en mai 2020
- **René Breault**, c.o.
- **Mireille Moisan**, c.o.
- **Daniel Poulin**, c.o.
- **Patricia Rancourt**, c.o.
- **Silvia Revoredo**, c.o., à partir de septembre 2020

Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession

L'Ordre s'est doté en 2020-2021 d'un service-conseil éthique et déontologique formel dont l'objectif est d'assurer la protection du public à travers, d'une part des activités relatives aux normes professionnelles et, d'autre part, du soutien aux membres pour l'exercice de la profession en lien avec l'éthique et la déontologie.

Les travaux liés aux guides de pratique

Au cours de l'année 2020-2021, l'Ordre a rendu disponible le *Guide explicatif du code de déontologie*. Il s'agit d'un outil pratique ayant plusieurs objectifs :

1. Soutenir la compréhension de la déontologie et la délibération éthique;
2. Rassembler les décisions des conseils de discipline et la jurisprudence issue des jugements rendus par les tribunaux;
3. Être un outil pédagogique autant pour les membres de l'Ordre que pour les futurs membres lors de leur formation initiale en orientation.

Il s'agit d'un outil disponible en ligne, mis à jour périodiquement à mesure que de nouvelles décisions sont rendues.

De plus, les travaux de rédaction du *Guide de pratique : Orientation en formation générale adulte et en formation professionnelle* ont repris et se poursuivent. Le guide a pour objectif de prendre en considération la réalité de ces milieux de travail qui ont une incidence sur le travail des c.o. et ainsi soutenir la pratique professionnelle des conseillers d'orientation œuvrant dans ce secteur de pratique.

Le service-conseil éthique et déontologique aux membres

Le service-conseil éthique et déontologique aux membres a pris des formes variées au cours de l'exercice 2020-2021. En lien avec l'éthique et la déontologie, la responsable du service a répondu à 215 courriels et a participé à 71 rendez-vous téléphoniques et trois vidéoconférences.

Les thèmes et enjeux les plus courants abordés pendant l'année 2020-2021 ont été la téléorientation, la confidentialité, le consentement, la pratique privée, la tenue de dossier et la transmission d'informations à un tiers. Les membres ont été soutenus dans leur compréhension de la déontologie et ont effectué des délibérations éthiques reliées à des problèmes concrets rencontrés dans leur pratique professionnelle.

Afin de soutenir adéquatement les membres, le service-conseil éthique et déontologique a agi conjointement avec l'équipe de l'inspection professionnelle afin de créer des balises claires pour des situations particulières, de documenter ces balises et d'uniformiser la compréhension et l'application de la déontologie. Ces balises ont servi de point de repère pour accompagner les membres dans leurs questionnements.

Bureau du syndic

À la suite d'une information indiquant qu'un conseiller d'orientation a commis une infraction aux dispositions du Code des professions, du Code de déontologie ou des règlements adoptés conformément au Code des professions, un syndic peut mener une enquête à l'égard de ce conseiller d'orientation.

Au cours de l'exercice 2020-2021, le bureau du syndic a reçu 21 demandes dont :

- Onze ont été retenues pour enquête se rapportant à la conduite professionnelle d'un membre de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec;
- Huit demandes ne satisfaisaient pas les critères de recevabilité;
- Deux demandes ne relevaient pas de la compétence de l'Ordre.

Par ailleurs, une demande d'accès à l'information a été formulée par un membre faisant l'objet d'une enquête et une demande d'enquête a été retirée par le plaignant.

Recevabilité

Certaines demandes reçues du public n'ont pas donné lieu à des enquêtes du bureau du syndic, car elles ne satisfaisaient pas les critères de recevabilité :

- Une personne du public signalait une situation sans preuve objective;
- Trois gestionnaires se plaignaient de l'incompétence de trois membres et ils ont été référés, avec leur accord, à l'inspection professionnelle pour inspection de la compétence des membres;
- Un demandeur d'enquête quérulent n'avait pas fourni de faits objectifs et la situation avait été traitée par d'autres instances.

Enquêtes disciplinaires du bureau du syndic

	NOMBRE
Enquêtes pendantes *(sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent (*une erreur s'est glissée. Au lieu de 15, on aurait dû lire 20 dans l'exercice précédent)	20
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	11
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	5
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (p. ex. employeur, Bureau du coroner, Régie d'assurance maladie du Québec)	0
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	1
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres	0
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre, y compris le conseil d'administration, ou par un membre du personnel de l'Ordre	1
Enquêtes ouvertes par le bureau du syndic à la suite d'une information	4
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	15
Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	2
Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	4
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	5
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	4
Enquêtes pendantes au 31 mars 2021	16



Protection du public

Depuis le 1^{er} avril 2020, le bureau du syndic a reçu deux principaux types de demandes d'enquête :

- Publications sur les médias sociaux ;
- Manquements déontologiques en regard de services professionnels reçus.

En ce qui a trait aux publications sur les médias sociaux, les plaintes concernaient des messages en lien avec la COVID-19 et la Santé publique que les demandeurs d'enquête jugeaient inappropriés et diffamatoires ou faisant de la fausse publicité.

Quant aux manquements déontologiques évoqués par les demandeurs d'enquête au niveau des services professionnels, ils concernaient, soit :

- Interventions sans consentement libre et éclairé pour les services professionnels rendus avec envoi d'un rapport, sans l'avoir soumis au client, à un tiers payeur ;
- Violation de la confidentialité de la part du professionnel et le bris de la confiance du demandeur d'enquête envers le professionnel ;
- Refus ou manque de diligence à produire un reçu après le paiement des services rendus ;
- Implication du professionnel dans un cas de déviance organisationnelle avec des activités non professionnelles qui pourraient ternir l'image de la profession.

Décisions rendues par le bureau du syndic

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	2
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	13
Demandes d'enquêtes non fondées, frivoles ou quérulentes	0
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	0
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic <i>ad hoc</i>	0

Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel (à préciser, s'il y a lieu, au rapport annuel)	8
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	3
Enquêtes autrement fermées (à préciser, s'il y a lieu, au rapport annuel)	2

La majorité (huit) des enquêtes ont donné lieu à des engagements volontaires des membres pour corriger leur conduite par de la formation et deux membres ont préféré démissionner.

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le bureau du syndic ou par des syndics <i>ad hoc</i> au cours de l'exercice	6

Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Enquêtes rouvertes au bureau du syndic

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

Enquêtes des syndicats *ad hoc*

Aucune enquête aux mains de syndicats *ad hoc* n'était pendante au 31 mars et aucune enquête n'a été ouverte par ceux-ci au cours de l'exercice.

Aucune enquête n'a été confiée, au 31 mars, aux mains de syndicats *ad hoc* et aucune enquête n'a été ouverte par ceux-ci au cours de l'exercice et donc, aucune décision n'a été rendue.

État des plaintes portées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par les syndicats *ad hoc*

	NOMBRE
Plaintes du bureau du syndic ou des syndicats <i>ad hoc</i> pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	2
Plaintes portées (portées ou déposées au conseil de discipline) par le bureau du syndic ou par les syndicats <i>ad hoc</i> au conseil de discipline au cours de l'exercice	2
Nombre total de chefs d'accusation concernés par ces plaintes	34
Plaintes du bureau du syndic ou des syndicats <i>ad hoc</i> fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	2
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	2
Plaintes du bureau du syndic ou des syndicats <i>ad hoc</i> pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	2

La décision de porter plainte au conseil de discipline a été prise dans deux dossiers fermés au cours de l'exercice.

Nature des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndicats *ad hoc*

	NOMBRE
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice illégal d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	0
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicomis, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	0
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	1
Infractions techniques et administratives	0
Entraves au comité d'inspection professionnelle	0
Entraves au bureau du syndic	2
Infractions liées au non-respect d'une décision	0



Protection du public

Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus	0
Condamnations du professionnel par un tribunal canadien	0

Conciliation de comptes d'honoraires

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune demande de conciliation de comptes n'a été reçue au cours de l'exercice.

Arbitrage de comptes au cours de l'exercice

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune demande d'arbitrage de comptes n'a été reçue au cours de l'exercice.

Formation du bureau du syndic relative à ses fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	1	2

Formation et implication du personnel du bureau du syndic

Le personnel du bureau a participé à la Journée des syndicats organisée par le Forum des syndicats du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). De plus, la syndique s'est impliquée dans le groupe de travail sur les valeurs des syndicats du CIQ et ce groupe de travail a produit la Déclaration des valeurs des syndicats qui fait état des valeurs partagées par les syndicats. Ce rapport sera présenté au Forum des syndicats du CIQ le 21 mai 2021.

Numérisation et projet pilote

Bien que le travail ait été amorcé à l'exercice précédent, les dossiers du bureau du syndic sont maintenant sous forme numérique, facilitant le travail de son personnel et la préparation des dossiers disciplinaires avec le procureur. La prochaine étape, au cours de l'exercice 2021-2022, sera un projet pilote avec le module syndic pour construire notre base de données et la

production de différents rapports, que ce soit pour le rapport annuel ou l'extraction de données, sur lesquelles nous tenterons de dégager différents profils.

Collaboration et préoccupations partagées

Le bureau du syndic a collaboré avec l'Ordre, son personnel et ses instances régulatrices, à accomplir des activités reliées à la planification stratégique et à faciliter une communication fluide et une cohérence concertée selon le rôle et les fonctions propres à chacune des instances. Parmi ses échanges, le bureau du syndic a partagé sa préoccupation au sujet des obligations des membres qui n'occupent pas un poste lié à l'orientation ou qui exercent la psychothérapie ou la médiation familiale. Sachant que le CIP partage cette préoccupation pour l'avoir mentionné, le bureau du syndic pourra être appelé à collaborer à l'élaboration de ces outils pour cette catégorie de membres qui se retrouvent parfois en enquête.

De plus, les membres exerçant uniquement en psychothérapie ou en médiation familiale préoccupent le bureau du syndic en ce qu'ils n'ont pas ou peu d'identité à la profession, entraînant des lacunes importantes dans leur tenue de dossiers et leurs interventions. Une vigile auprès des membres exerçant en programme d'aide aux employés (PAE) sera maintenue puisque ceux-ci font aussi l'objet d'enquêtes. Finalement, l'année s'est terminée avec la mise en ligne de deux brochures expliquant le processus disciplinaire tant pour le public que pour les membres de l'Ordre en collaboration étroite avec le service des communications.

Composition du bureau du syndic

Au cours de l'exercice 2020-2021, le bureau du syndic a été dirigé par M^{me} Louise St-Pierre, c.o., MAP, syndique, du 1^{er} avril au 11 décembre 2020. Le 12 décembre 2020, M^{me} Chantal Alie, M.A., c.o., syndique, a pris la relève à la suite de la retraite de M^{me} Louise St-Pierre.

- **Chantal Alie**, c.o., syndique (depuis le 12 décembre 2020)
- **Suzanne Boulerville**, c.o., syndique adjointe
- **Louise Charrette**, c.o., syndique adjointe
- **Louise St-Pierre**, c.o., syndique (jusqu'au 11 décembre 2020)

Comité de révision

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte contre un professionnel devant le conseil de discipline.

Au cours de l'exercice 2020-2021, le comité de révision n'a reçu aucune demande d'avis. Un avis a toutefois été rendu pour une demande pendante de l'exercice précédent.

ÉTAT DES DEMANDES D'AVIS	NOMBRE
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	1
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes d'avis présentées dans les délais de 30 jours suivant la date de la réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline	0
Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours	0
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le demandeur au cours de l'exercice	0
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice (au total)	1
Avis rendus dans les 90 jours suivant la réception de la demande	1
Avis rendus après le délai de 90 jours	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice	0

NATURE DES AVIS RENDUS	NOMBRE
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	1
Suggérant au syndic de terminer son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à la possibilité de porter plainte	0

Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
---	---

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'ayant suivi	Ne l'ayant pas suivi
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	1	2

Membres

- Louis Roy, c.o., président du comité
- Anick Legault, c.o.
- Huguette Picard, représentante du public



Conseil de discipline

Suivant l'article 116 du *Code des professions*, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément à ce dernier. Il est formé de conseillers d'orientation nommés par le conseil d'administration et d'un président nommé par la présidente en chef du Bureau des présidents de discipline des ordres professionnels. Le secrétaire du conseil de discipline désigne, pour chaque cause, les conseillers d'orientation qui y siègent.

Les rôles d'audience sont accessibles dans le site Web de l'Ordre. Les décisions rendues par le conseil de discipline et le Tribunal des professions se trouvent dans le site de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), à l'adresse www.jugements.qc.ca, sous l'onglet « Services aux citoyens ».

Au cours de l'année 2020-2021, le conseil de discipline a été saisi de deux nouvelles plaintes par le syndic.

ÉTAT DES PLAINTES	NOMBRE
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	2
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	2
Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint	2
Plaintes portées par un syndic <i>ad hoc</i>	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	2
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	2

Décisions du conseil de discipline

Durant ce même exercice, le conseil a rendu deux décisions sur culpabilité et sanction pour les deux dossiers pendants au 31 mars 2020. Ces décisions ont été rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré.

DÉCISIONS DU CONSEIL	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	2
Imposant une sanction	0

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL	NOMBRE
Réprimande et débours	2
Amende et radiation temporaire	2

Nature des plaintes privées

Le secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Recommandations

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.

Requêtes en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune

n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE MEMBRES	
	L'ayant suivi	Ne l'ayant pas suivi
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	4	3
Formation sur le processus disciplinaire	3	4

Membres

- Marie Cardinal-Picard, c.o.
- Éric Damato, c.o.
- Jocelyn Poirier, c.o.
- Vicky Prévost, c.o.
- Noussina Rahim, c.o.
- Guy Tessier, c.o.
- Michel Turcotte, c.o.
- M^e Geneviève Roy, secrétaire
- Sonia Godin, secrétaire substitut

Arbitrage des comptes

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'entendre tout client qui a un différend avec un membre quant au montant d'un compte pour services professionnels si la conciliation du syndic n'a pas conduit à une entente. Il est régi par le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec*.

Aucune demande d'arbitrage de compte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

Usurpation du titre et exercice illégal

Toute personne peut porter plainte à l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'aviser qu'une personne s'affiche ou se présente, de quelque façon que ce soit, comme étant conseillère d'orientation ou qu'elle accomplit un acte que seuls les membres de l'Ordre sont autorisés à exercer, alors qu'elle n'est pas membre en règle de l'Ordre.

Usurpation de titre

Au cours de l'exercice 2020-2021, huit signalements pour usurpation de titre ont été traités. Dans tous ces dossiers, des lettres d'avertissement ont été envoyées et les correctifs ont été apportés pour sept d'entre eux. Concernant la poursuite pénale intentée en 2019-2020, le dossier n'a pu être entendu à la cour en 2020-2021. Ce dossier est donc toujours en cours de traitement.

Nombre de dossiers demeurant ouverts en date du 31 mars 2021

Un seul dossier demeurait ouvert en date du 31 mars 2021.

Exercice illégal

Par ailleurs, l'Ordre a l'obligation de poursuivre toute personne exerçant illégalement les activités réservées aux conseillers d'orientation. Au cours de l'exercice 2020-2021, neuf dossiers pour exercice illégal ont été traités dont un est toujours en cours de traitement.



Nombre de dossiers demeurant ouverts en date du 31 mars 2021

Un seul dossier demeurait ouvert en date du 31 mars 2021.

DOSSIERS	NOMBRE
Enquêtes complétées	
Portant sur l'usurpation du titre réservé	7
Portant sur l'exercice illégal	8
Poursuites pénales intentées et jugements rendus	
Portant sur l'usurpation du titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal	0
Amendes imposées	
Montant total	0 \$

Infractions et poursuites pénales

Pour quiconque amenant un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions, de la loi constituant l'Ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce Code ou à cette loi;

Pour quiconque exerçant ou menaçant d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic;

Aucune enquête concernant des infractions pénales prévues dans le *Code des professions* ou les lois particulières n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été ouverte au cours de l'exercice.

Une seule poursuite pénale était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été intentée au cours de l'année.

Activités liées au développement des compétences

L'Ordre offre aux conseillers d'orientation des formations en ligne, à distance et en salle. Les membres peuvent également suivre des formations offertes par d'autres ordres et organisations, qu'elles soient affichées ou non dans le calendrier des formations publiées dans Espace compétence, la plateforme de l'Ordre consacrée au développement des compétences. L'Ordre n'a pas de règlement obligatoire, mais le conseil d'administration a adopté une politique qui précise les attentes minimales en ce qui concerne la quantité d'activités et d'heures consacrées au développement des compétences. Pour autant, elle ne se substitue pas à la responsabilité du conseiller d'orientation d'assurer son développement professionnel au moyen d'autres modalités que celles précisées dans la présente politique. Cette politique a comme objectif d'encadrer la mise à jour, le maintien et le développement des compétences du conseiller d'orientation, dans son champ d'exercice particulier, selon le profil des compétences générales.

Extrait de la *Politique de développement des compétences*

- 2.03** Chaque conseiller d'orientation est responsable d'identifier des activités de développement professionnel qui lui permettent d'accroître ses compétences en relation avec sa pratique et ses obligations professionnelles. Il doit s'assurer de leur qualité et de leur pertinence. Il doit, par ailleurs, tenir un registre des activités réalisées afin d'être en mesure d'en rendre compte.
- 2.04** L'Ordre soutient la mise à jour et le développement des compétences de ses membres en

leur offrant un certain nombre d'activités de formation continue. Ces activités sont choisies en fonction des besoins exprimés par les conseillers d'orientation, de l'évolution des connaissances et de la transformation des contextes de pratique. L'Ordre est également responsable de proposer des repères pour le choix des activités de développement de compétences et des outils pour leur consignation.

L'Ordre dispose d'une plateforme de développement des compétences. Il s'agit d'une solution intégrée pour le développement professionnel permettant de gérer les activités et les événements de développement professionnel et de formation continue, de mettre à la disposition des membres des forums de discussion, des répertoires de documents de référence de même qu'une bibliothèque d'outils d'intervention.

Portfolio

Deux portfolios sont à la disposition des membres pour qu'ils puissent effectuer la gestion complète des heures de formation continue.

Le *portfolio métrique* permet aux membres d'enregistrer et de comptabiliser leurs activités de formation et de se conformer à la politique de développement des compétences en vigueur.

Le *portfolio réflexif* propose une démarche réflexive structurée et guide les c.o. vers le choix stratégique d'activités de développement des compétences. L'exercice gagne donc à être refait d'une année à l'autre, car il permet de suivre sa propre évolution. Par ailleurs, ceux qui accomplissent la démarche, qui n'est pas obligatoire, se voient ajouter trois heures de formation continue dans leur portfolio métrique. Précisons aussi que le portfolio réflexif est un espace strictement confidentiel pour chacun des membres. Voici quelques statistiques de l'utilisation du portfolio réflexif pour l'année 2020-2021.



Développement des compétences

LA DÉMARCHE RÉFLEXIVE (PORTFOLIO RÉFLEXIF)

	2019-2020	2020-2021
Nombre de personnes ayant amorcé leur portfolio réflexif	100	89
Nombre de personnes ayant réalisé leur bilan	100	89
Nombre de personnes ayant terminé le volet « objectifs »	60	60
Nombre de personnes ayant terminé le volet « action »	18	21
Nombre de personnes ayant terminé le volet « intégration »	12	17
Nombre d'objectifs soumis	143	135
Nombre d'objectifs avec au moins une activité	64	58
Nombre d'objectifs sans activité	79	77

Une promotion de l'outil auprès des membres et un rappel des dates limites pour les étapes du portfolio sont à prévoir pour une utilisation plus efficace de cet outil.

Documents de référence

Le développement des compétences est un élément très important dans la progression de la pratique des conseillers d'orientation, quel que soit leur champ de pratique. L'Ordre soutient ses membres à cet effet de diverses manières. La production du document Précis de développement des compétences apporte des précisions et des réponses aux questions bien légitimes à plusieurs membres. Il constitue aussi l'occasion de rappeler les balises concernant le développement des compétences et de mieux faire connaître la plateforme consacrée au développement des compétences des conseillers d'orientation.

De plus, la foire aux questions (FAQ), accessible sur Espace compétence, facilite aux membres l'accès à des informations sur divers sujets. Les questions et les réponses extraites des forums sont regroupées par thèmes et sous-thèmes qui touchent un même sujet.

Formations continues offertes par l'Ordre

Les formations offertes par l'OCOQ, et qui font l'objet des présentes statistiques, sont des formations offertes aux conseillers d'orientation, aux étudiants associés, aux professionnels inscrits au registre des droits acquis et aux candidats à l'admission par équivalence.

Éthique et déontologie

FORMATIONS EN LIGNE OU À DISTANCE	INSCRIPTIONS	DURÉE
Éthique et professionnalisme (module 1)	13	45 h
Éthique et réglementation (module 2)	26	45 h
Délibération éthique (module 3)	14	45 h
Formation à distance – La tenue de dossiers I : aspects déontologiques et réglementaires	27	20 h
Formation à distance – La tenue de dossiers II : aspects pratiques	3	15 h
TOTAL	83	

FORMATIONS EN SALLE	INSCRIPTIONS	DURÉE
Tenue de dossiers	51	3 h
Éthique et délibération : ancrages et initiation	43	3 h 30
TOTAL	94	

Colloque 2020

Initialement prévu du 17 au 19 juin 2020, le Colloque de l'Ordre a été reporté aux 10 et 11 juin 2021 en raison de la crise pandémique, et ce, en mode virtuel.

Autres formations offertes par l'Ordre

FORMATIONS EN SALLE (ADAPTÉES EN MODE VIRTUEL EN RAISON DE LA PANDÉMIE)	INSCRIPTIONS	DURÉE
Télépratique et dossier numérique	107	3 h
Le rapport au travail et ses profils cliniques	115	2 h
Intervenir auprès d'une clientèle autiste ou ayant un trouble neurocognitif – CSS des Hautes-Rivières	12	7 h
Évaluer le retard mental : théorie et pratique (pour tous), en ligne	15	10 h
Formation avancée à la supervision professionnelle en counseling et orientation (volet B), en ligne	7	7 h
Carrefour de l'orientation virtuel : Le rôle des c.o.dans le contexte actuel	60	2 h
Pour une passerelle plus harmonisée vers le collégial	60	2 h
TOTAL	376	

FORMATIONS EN LIGNE (SELON LES COMPÉTENCES CIBLÉES)	NOMBRE	INSCRIPTIONS
Évaluer la situation de manière rigoureuse	7	57
Concevoir l'intervention en orientation	8	129
Intervenir directement	9	33
Exercer un rôle-conseil auprès d'autres acteurs	7	0
Gérer sa pratique de manière à en assurer la rigueur et la pertinence, en conformité avec les normes en vigueur	8	1169
Évaluer les impacts des interventions en orientation	3	27
Réflexion sur sa pratique	3	10
TOTAL	45	1425

L'Ordre a tenu à soutenir ses membres dans le contexte de la crise pandémique. Des activités sous forme de vidéos et de webinaires touchant différentes thématiques ont permis aux membres d'offrir des services d'orientation à distance (téléorientation) dans ce contexte.

DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS POUR SOUTENIR LES MEMBRES EN PÉRIODE DE PANDÉMIE	INSCRIPTIONS	DURÉE
Webinaire – COVID-19 et inégalités sociales : un espace de prise de parole et d'influence sur les enjeux et services d'orientation	7	1 h 30
Webinaire – Vivre avec l'inévitable : pratiquer l'orientation dans une période de bouleversement	60	1 h 30
Vivre dans la crise : un défi à la confluence du danger et de l'opportunité	7	1 h 30
Pour une passerelle plus harmonisée vers le collégial	60	1 h 30
60 minutes d'échanges pour explorer ensemble comment vivre avec l'inévitable	16	1 h 30
60 minutes d'échanges pour une réflexion sur le service en orientation scolaire : post-crise	20	1 h 30
Accompagner dans l'épreuve	10	1 h 30
TOTAL	180	

Planification des services d'orientation

Les formations de planification des services d'orientation (PSO) ont été offertes cette année en mode virtuel, auxquelles se sont ajoutées deux nouvelles modalités, adaptées aux circonstances : Classe virtuelle et Planification des services d'orientation FGA-FP – Mesures budgétaires PARAF.



Développement des compétences

PLANIFICATION DES SERVICES D'ORIENTATION	INSCRIPTIONS	DURÉE
Pause réflexive sur le service en orientation scolaire – post-crise	102	1 h 30
Repenser le service d'orientation à l'ère de la COVID-19 (classes virtuelles)	49	5 h 30
PSO FGA-FP – Mesures budgétaires PARAF	66	1 h 30
TOTAL	217	

De plus, afin de soutenir ses membres, l'Ordre a organisé des webinaires pour les informer des travaux en cours, des représentations politiques et des activités portant sur l'actualité en lien avec le développement dans un secteur.

SÉANCES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION	INSCRIPTIONS	DURÉE
Séance d'information et de sensibilisation : Planification des services d'orientation – Mesures budgétaires pour accroître l'accès aux services d'orientation en FGA et en FP	69	1 h 15

Une première pour le dossier de planification des services d'orientation : la PSO collégiale

Une démarche de planification des services d'orientation pour le milieu collégial est déjà entamée pour une équipe de c.o., professionnels et gestionnaires d'un service d'orientation, soit celui du Cégep Édouard-Monpetit. L'équipe souhaite pouvoir prendre un recul et optimiser son offre d'orientation en se donnant les outils nécessaires. La formation en mode virtuel se déroulera en deux parties.

PLANIFICATION DES SERVICES D'ORIENTATION COLLÉGIALE	INSCRIPTIONS	DURÉE
Cégep Édouard-Monpetit	6	5 h 30 + coaching

Journée d'accueil des nouveaux membres

Le 20 juin 2020, 24 nouveaux conseillers d'orientation ont répondu positivement à l'invitation de l'Ordre de participer à une journée d'accueil qui s'est tenue en mode virtuel en raison de la crise pandémique. Cet événement a permis de susciter des discussions au regard de leur insertion professionnelle et de réfléchir à leurs compétences en qualité de conseillers d'orientation.

JOURNÉE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	INSCRIPTIONS	DURÉE
Journée d'accueil des nouveaux membres 2020	24	5 h

Comité de révision de l'évaluation des apprentissages

Les exigences de la profession imposent l'acquisition continue de connaissances et le développement de savoir-faire. Conformément à la *Politique d'évaluation des apprentissages et révision des résultats*, l'Ordre reconnaît à tout membre le droit à la révision d'un résultat qui lui est attribué pour une activité pédagogique (formation, cours, stage).

Au cours de l'année 2020-2021, l'Ordre n'a reçu aucune demande de révision.

Activités liées au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications

En conformité avec sa mission de protection du public, l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ) déploie un ensemble d'activités et de moyens de communication pour contribuer à l'atteinte des objectifs de son plan d'action annuel, qui eux sont issus des orientations de son plan stratégique (un nouveau plan stratégique 2020-2023 a d'ailleurs été lancé au mois de février 2020). Ainsi, l'ensemble des communications de l'Ordre visent à optimiser la confiance de la population envers le système professionnel ainsi qu'à renforcer la perception positive de l'apport sociétal de l'OCCOQ et de ses membres, les conseillers et conseillères d'orientation (c.o.). Ajoutons que ces activités et moyens de communication sont adaptés aux différents publics cibles de l'Ordre (membres, grand public, institutions politiques, partenaires, médias, etc.), aux enjeux actuels et aux besoins qui en résultent.

Communication avec les membres

Différents moyens de communication sont utilisés par l'Ordre afin de diffuser l'information et les ressources nécessaires pour que ses membres puissent respecter leurs obligations professionnelles, en matière d'éthique et de déontologie, ainsi que maintenir et développer leurs compétences.

Infolettre

Premièrement, l'infolettre *Le Correspondant* (diffusion bimensuelle) leur présente une variété d'informations au sujet des activités de formation continue qui leur sont offertes, des enjeux d'actualité liés à leur pratique ainsi que des nouveautés de l'Ordre (publications, événements, changements de politiques ou de règlements, prix et distinctions, plans d'action annuels, activités interordres, représentations politiques et médiatiques, etc.). Au cours de l'année 2020-2021, 18 infolettres ont été envoyées aux membres, avec un taux moyen d'ouverture de près de 65 % et un taux moyen de clics de près de 30 %.

Communiqués et messages de l'Ordre

Deuxièmement, l'Ordre diffuse à chaque année un certain nombre de communiqués et de messages officiels destinés à ses membres, sous formes de courriels (relayés

aussi dans le site Web et l'infolettre). Contrairement aux infolettres, ces communications portent la plupart du temps sur une seule thématique, et les informations qu'elles transmettent sont jugées essentielles à la pratique des membres, au développement de leurs compétences et à la protection du public. Évidemment, le contexte pandémique a fait en sorte que de nombreux communiqués et messages de l'Ordre ont été diffusés au cours de l'exercice 2020-2021, c'est-à-dire 31 au total (ex. : directives de l'Ordre concernant la pratique des c.o. en période de confinement, contribution des membres à l'offre de soutien psychosocial au personnel du réseau de la santé, Prix de l'Ordre 2020, assemblée générale annuelle 2020, offres de webinaires, Colloque 2021, sondage sur la pratique et les besoins d'orientation en contexte pandémique, etc.).

Magazine

Troisièmement, le magazine *l'orientation*, publié deux fois par année (août 2020 et février 2021), constitue un outil de choix pour stimuler la réflexion des membres sur plusieurs questions et enjeux concernant leur pratique et leur développement professionnel. Le « Billet de la présidente » et la « Chronique de la directrice générale » servent, entre autres, à présenter l'évolution des travaux et des projets en cours à l'OCCOQ ainsi qu'à traiter des grands enjeux ayant une incidence sur la pratique de l'orientation. Pour leur part, les autres chroniques du



Rôle sociétal et communications

magazine offrent des articles de fond sur une diversité de thématiques professionnelles (ex. : développement des compétences, éthique et déontologie, inspection professionnelle, recherche, clientèles, orientation et société, etc.).

Site Web

Quatrièmement, le site Web de l'OCCOQ (orientation.qc.ca) représente un autre moyen important dont dispose l'Ordre pour communiquer avec ses membres. Outre la section « Actualité », qui diffuse une variété de nouvelles s'adressant à la fois au grand public et aux membres, le site Web contient aussi plusieurs pages regroupées dans la section « Membres ». Cette dernière leur offre une foule d'informations concernant leurs obligations, l'inspection professionnelle, le développement de leurs compétences, la pratique privée, les activités réservées ainsi que les services offerts par l'Ordre.

Espace compétence et activités de formation continue

Cinquièmement, le portail Espace compétence (espacecompetence.net) offre aux membres un ensemble d'informations et de ressources diversifiées afin de les soutenir dans le développement de leurs compétences. Ils y trouvent tous les détails nécessaires pour s'inscrire aux formations offertes par l'Ordre ou par ses partenaires. Plusieurs outils y sont aussi à leur disposition pour tenir leur dossier à jour, nourrir leur pratique (ex. : forums de discussion, répertoire de documents, bibliothèque référentielle, etc.) et faciliter la planification de leur démarche de développement de compétences (ex. : portfolio réflexif). C'est aussi dans ce portail que les membres peuvent s'inscrire aux deux types d'événement organisés par l'Ordre : la Journée de formation continue (JFC) et le Colloque (un événement par année, en alternance). Un colloque était prévu en juin 2020, mais il a dû être reporté en juin 2021 à cause de la pandémie, et ce, afin de respecter les directives de la santé publique.

Nouveau site Web

De nos jours, le site Web d'un organisme constitue le centre névralgique, le « point de chute » de ses interac-

tions avec ses différents publics ou interlocuteurs. Leur permettre de trouver aisément et rapidement l'information qu'ils recherchent, tout en les incitant à consulter davantage de contenus, voilà la raison d'être d'un site Web. Conçu et lancé en 2014, le site Web de l'OCCOQ n'était plus en phase avec l'évolution des technologies Web et des normes d'efficacité sur les plans de l'arborescence, de la navigation et du partage de contenus (appareils mobiles et médias sociaux). Une refonte complète devenait donc nécessaire afin d'améliorer l'accès à l'information pour tous les publics cibles de l'Ordre. À la suite d'un processus d'appel d'offres, une agence a été recrutée au printemps 2019, et la réalisation des premières étapes de ce grand chantier a débuté par la suite. Le travail s'est poursuivi au cours de l'exercice 2020-2021 et la mise en ligne du nouveau site Web a été fixée au mois de juillet 2021.

Page Facebook

Élément essentiel de l'univers des communications au 21^e siècle, les médias sociaux constituent un moyen incontournable pour joindre de larges segments de la population et interagir davantage avec eux. Mais il s'agit aussi de plateformes qui augmentent les occasions de partage d'information avec d'autres organismes, tout en élargissant l'auditoire à qui l'on s'adresse. Au mois d'août 2019, l'OCCOQ a donc lancé sa page Facebook officielle. Au 31 mars 2020, cette dernière avait déjà passé le cap de 2 500 abonnés. L'augmentation de l'auditoire s'est poursuivie dans la dernière année, pour atteindre le nombre de 3 139 abonnés au 31 mars 2021.

Semaine québécoise de l'orientation

La Semaine québécoise de l'orientation (SQO) est l'événement public annuel de l'OCCOQ et de ses membres. Mise sur pied en 2005, elle vise à sensibiliser les citoyens à l'importance de l'orientation « tout au long de la vie » ainsi qu'aux ressources pouvant répondre à leurs besoins d'orientation. Durant toutes ces années, l'Ordre et ses membres ont ciblé différentes thématiques pour mettre en lumière la diversité des besoins qui se manifestent à tout âge, et qui sont

habituellement traités dans le processus d'orientation avec un c.o. (ex. : soutien des parents à l'orientation de leurs jeunes, reconnaissance des acquis et des compétences, déjouer ses obstacles et s'engager dans l'action, préparer la transition à la retraite, exploiter ses atouts en période d'incertitude, etc.). Les nombreux changements que la pandémie a engendrés dans la gestion des activités de l'Ordre ont fait en sorte que l'organisation d'une SQO 2020 était tout simplement impossible. Une édition 2021 devrait toutefois avoir lieu, si l'évolution du contexte sanitaire le permet.

Médias

Depuis le 13 mars 2020, les enjeux liés à l'orientation, au développement de carrière et à l'insertion socioprofessionnelle ont été mis en lumière davantage dans l'espace public. Comme toute situation de crise est susceptible de générer des remises en question et des réflexions profondes dans le rapport que les individus entretiennent avec le travail, il n'est pas surprenant que la crise pandémique – avec ses effets drastiques sur l'économie et le marché du travail – ait rappelé l'importance des besoins d'orientation de la population et des services offerts par les c.o. Combinée aux efforts de l'OCCOQ dans les dernières années sur le plan des relations médias, cette conjoncture lui a permis de réaliser des percées importantes en termes de présence médiatique en 2020-2021.

1. Lettre ouverte de la présidente

- « Risques de décrochage : le CHSLD du réseau de l'éducation ? » (*La Presse*, 26 mai 2020).

2. Entrevues accordées par la présidente pour des articles de journaux

Au total, la présidente de l'Ordre a accordé cinq entrevues à des journalistes dans le cadre de la rédaction d'articles au sein des grands médias écrits (ex. : *La Presse*, *Le Soleil*, *Le Quotidien*, etc.).

3. Entrevues accordées par la présidente pour la radio ou la télévision

Plusieurs recherchistes d'émissions radio ou télé ont contacté l'Ordre en 2020-2021 pour obtenir une entrevue avec sa présidente. Ainsi,

cette dernière a participé à 16 émissions pour répondre à des questions portant sur les effets de la crise pandémique sur l'orientation scolaire et professionnelle de la population québécoise (ex. : *Téléjournal* à Radio-Canada [radio et télé], *Zone économie* et *Pénélope* à Radio-Canada, *Et après...* au 98,5 FM, etc.).

4. Chroniques « Orientation & Cie » – Journal Métro

Du mois de septembre 2019 au mois de juin 2020, la présidente de l'Ordre a publié une chronique bimensuelle dans le journal *Métro* (versions imprimée et Web), un point de contact privilégié pour s'adresser au grand public. Un moyen de plus pour faire reconnaître l'importance de l'orientation tout au long de la vie, pour souligner l'expertise des c.o. au regard de la diversité des besoins d'orientation ainsi que pour mettre en perspective les grands enjeux de société par rapport à la mission de protection du public de l'Ordre. En 2020-2021, seulement cinq chroniques ont été publiées, le journal ayant choisi de mettre un terme à cette collaboration en raison du contexte pandémique.

Enfin, mentionnons que les communications avec des représentants politiques du gouvernement sont régulières. Le service des communications joue un rôle-conseil à cet égard auprès de la direction générale et de la présidence de l'Ordre.

Partenariats

En 2020-2021, l'OCCOQ a signé des ententes d'échange de visibilité avec les organismes suivants : Desjardins, TD Assurance, Salon Carrière Formation (Québec) et Boomrank (entreprise qui offre des solutions Web facilitant les démarches de recrutement, de formation continue et d'orientation professionnelle). Dans le cadre du partenariat avec le Salon Carrière Formation (édition virtuelle), des représentants de l'équipe de l'Ordre ont participé au salon des exposants de cet événement, en animant un kiosque virtuel pour répondre aux questions des visiteurs à propos de la profession de c.o.

ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos
le 31 mars 2021



Sommaire

Rapport des auditeurs indépendants.....	49
Résultats	53
Évolution de l'actif net	54
Situation financière	55
Flux de trésorerie	56
Notes complémentaires.....	57
Renseignements complémentaires.....	64



Aux membres de

L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un

rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

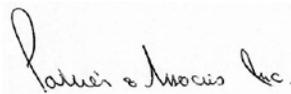
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe

comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Michel Poirier,
CPA auditeur, CA

Vaudreuil-Dorion
Le 10 septembre 2021



Résultats

Exercice clos le 31 mars 2021

	Budget	2021	2020
Produits			
Cotisations annuelles	1 432 540 \$	1 446 728 \$	1 392 743 \$
Admission et équivalences	29 000	33 005	26 410
Vente de biens et de services	30 500	43 295	69 071
Formation continue et colloque	70 000	110 439	142 382
Subventions (note 4)	100 000	64 000	75 000
Intérêts (note 5)	10 000	6 598	15 527
Ristourne du Fonds d'assurance responsabilité	-	9 515	19 669
Divers	6 100	8 815	11 112
	<u>1 678 140</u>	<u>1 722 395</u>	<u>1 751 914</u>
Charges			
Inspection professionnelle (annexe A)	246 013	346 183	303 127
Bureau du Syndic (annexe B)	320 603	299 126	270 106
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe C)	142 109	117 737	99 459
Formation continue (annexe D)	373 857	369 630	439 470
Communications (annexe E)	338 946	352 068	441 732
Conseil d'administration, assemblée générale et autres comités (annexe F)	94 150	82 252	119 450
Admission et équivalences (annexe G)	180 221	164 760	117 360
Répression des infractions commises par des non-membres (annexe H)	11 069	3 479	15 845
Conseil de discipline (annexe I)	54 813	58 656	41 847
Conseil interprofessionnel du Québec	-	19 996	17 179
	<u>1 761 781</u>	<u>1 813 887</u>	<u>1 865 575</u>
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(83 641) \$</u>	<u>(91 492) \$</u>	<u>(113 661) \$</u>

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2021

	Fonds de réserve	Fonds des immo- bilisations	Fonds d'assurance responsabilité	Fonds d'adminis- tration	2021 Total	2020 Total
Solde au début	260 774 \$	43 304 \$	230 573 \$	140 660 \$	675 311 \$	788 972 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	2 302	(23 107)	10 162	(80 849)	(91 492)	(113 661)
Acquisition d'immobilisations	-	40 110	-	(40 110)	-	-
Solde à la fin	263 076 \$	60 307 \$	240 735 \$	19 701 \$	583 819 \$	675 311 \$

Situation financière

Au 31 mars 2021

	2021	2020
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	727 521 \$	358 428 \$
Placements temporaires (note 6)	1 205 718	1 391 385
Débiteurs (note 7)	6 974	57 797
Charges payées d'avance	68 949	57 317
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 8)	77 692	79 645
	2 086 854	1 944 572
Placements (note 8)	321 574	307 495
Immobilisations (note 9)	32 532	43 304
Actifs incorporels (note 10)	27 775	-
	2 468 735 \$	2 295 371 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 11)	412 892 \$	389 759 \$
Produits et contributions reportés	1 426 024	1 230 301
Apports reportés (note 12)	46 000	-
	1 884 916	1 620 060
Actif net		
Fonds de réserve	263 076	260 774
Fonds des immobilisations	60 307	43 304
Fonds d'assurance responsabilité	240 735	230 573
Fonds d'administration	19 701	140 660
	583 819	675 311
	2 468 735 \$	2 295 371 \$
Engagements contractuels (note 13)		

Pour le conseil d'administration,

À venir
administrateur

À venir
administrateur

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2021

	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(91 492) \$	(113 661) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	16 163	23 236
Amortissement des actifs incorporels	6 944	-
	(68 385)	(90 425)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	258 047	(22 962)
	189 662	(113 387)
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(12 126)	(22 751)
Acquisition d'immobilisations	(5 391)	(5 524)
Acquisition d'actifs incorporels	(34 719)	-
	(52 236)	(28 275)
Activités de financement		
Subventions encaissées	110 000	-
Subventions constatées à titre de produit	(64 000)	-
	46 000	-
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	183 426	(141 662)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 749 813	1 891 475
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 933 239 \$	1 749 813 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	727 521 \$	358 428 \$
Placements temporaires	1 205 718	1 391 385
	1 933 239 \$	1 749 813 \$

Notes complémentaires

Au 31 mars 2021

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec est constitué en vertu du *Code des professions du Québec*. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est conséquemment exempté d'impôts.

2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables et la répartition des salaires directement attribuables aux différentes rubriques à l'état des résultats.

Comptabilité par fonds

Les produits et charges afférents à la prestation des services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds d'assurance responsabilité présente les ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par « La Capitale assurances générales » en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures. Un montant de 50 000 \$ y est affecté alors que l'excédent peut être décaissé selon les besoins et dispositions énoncés par l'Ordre, selon l'article 5.2.5 de la convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle.

Le fonds de réserve présente les sommes réservées par le conseil d'administration afin de répondre aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Ventilation des charges

L'Ordre applique la méthode de répartition des charges par fonction. Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les charges indirectes sont attribuées en fonction d'une clé de répartition selon un prorata pour chacun des départements. Les pourcentages de répartition de ces

charges ont été déterminés par la direction en fonction des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	PÉRIODES
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	Entre 3 à 5 ans

Actifs incorporels

Le site Web est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Ordre ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés, ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des



instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Activités de formation

La variation des produits et des charges liés aux activités de formation est due à la tenue d'un colloque dans les années impaires.

4. Subventions

	2021	2020
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec		
Planification des services d'orientation	26 000 \$	25 000 \$
Espace parents - communauté virtuelle	38 000	–
Semaine québécoise de l'orientation	–	50 000
	64 000 \$	75 000 \$

5. Ventilation des revenus d'intérêts

	2021	2020
Fonds d'administration	3 649 \$	11 210 \$
Fonds de réserve	2 302	2 595
Fonds d'assurance responsabilité	647	1 722
	6 598 \$	15 527 \$

6. Placements temporaires

	2021	2020
Fonds de trésorerie	1 101 173 \$	1 287 178 \$
Fonds de réserve	104 545	104 207
	1 205 718 \$	1 391 385 \$

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme, taux de 0,25 % à 0,45 %, rachetables en tout temps.

7. Débiteurs

	2021	2020
Clients	6 025 \$	6 502 \$
Intérêts courus	949	1 295
Subvention à recevoir	–	50 000
	6 974 \$	57 797 \$

8. Placements

	2021	2020
Dépôts à terme, taux de 0,45 % et 1,50 %, échéant en juillet 2023 et en août 2021 - Fonds de réserve	158 531 \$	156 567 \$
Fonds de stabilisation des primes d'assurances, sous la gestion de « La Capitale assurances générales Inc. », portant intérêt à un taux variable	240 735	230 573
	399 266	387 140
Placements réalisables au cours du prochain exercice	77 692	79 645
	321 574 \$	307 495 \$

9. Immobilisations

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	109 631 \$	105 856 \$	3 775 \$	5 218 \$
Équipement informatique	155 435	126 678	28 757	38 086
	265 066 \$	232 534 \$	32 532 \$	43 304 \$

10. Actifs incorporels

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	34 719 \$	6 944 \$	27 775 \$	– \$



11. Crédoiteurs

	2021	2020
Fournisseurs	22 386 \$	20 194 \$
Charges courues	22 273	21 466
Salaires et vacances à payer	92 283	62 876
Taxes à la consommation	144 094	174 209
Déductions à la source	4 602	–
Office des professions du Québec	64 699	60 175
Assurances professionnelles	62 555	50 839
	412 892 \$	389 759 \$

12. Apports reportés

Les apports reportés sont constitués d'une subvention reçue du Ministère de l'Éducation du Québec pour la plateforme web Espace parents. Le tableau suivant résume les sommes non engagées en fin d'exercice :

	2021	2020
Solde au début	– \$	– \$
Encaissements de l'exercice	110 000	–
Constatés à titre de produits	(64 000)	–
Solde à la fin	46 000 \$	– \$

13. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 1 189 449 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2022	165 994 \$
2023	156 879
2024	158 679
2025	158 418
2026	95 551
Autres	453 928
	1 189 449 \$

Location de bureaux

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 12 ans se terminant en septembre 2030. La portion de l'Ordre des conseillers et conseillères en orientation du Québec représente 42 %

du loyer total. Le solde estimé de l'engagement pour la durée restante du bail est de 913 314 \$ dont 88 275 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

Location d'un copieur

L'Ordre a signé un contrat de location pour un copieur. Le solde de l'engagement au 31 mars 2021 est de 14 686 \$, dont 4 196 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, payable en 14 versements trimestriels de 1 049 \$, échéant en septembre 2024.

Location de serveur

L'Ordre a signé un contrat de location et mise à jour de serveurs, sauvegarde journalière et hebdomadaire et support aux usagers. Le solde de l'engagement au 31 mars 2021 est de 10 881 \$, payable en 9 versements mensuels de 1 209 \$ en 2021, échéant en décembre 2021.

Tableau des membres

L'Ordre a signé un contrat pour la gestion du tableau des membres et de support en ligne. Le solde de l'engagement au 31 mars 2021 est de 250 569 \$, payable en 4 versements annuels de 62 642 \$, échéant en avril 2024.

14. Régime de retraite des salariés

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié de Desjardins Assurance - Vie – Santé – Retraite. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élèvent à 46 619 \$ et 6 500 \$ (28 025 \$ et 1 430 \$ en 2020) respectivement.

15. Rémunération du conseil d'administration et de la direction générale

Conformément au *Règlement modifiant le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, pour

l'exercice 2020-2021, le salaire de la présidente et de la directrice générale et secrétaire sont de :

Présidente : 78 811 \$ (3 jours par semaine)
Directrice générale et secrétaire : 123 711 \$

Les administrateurs élus de l'Ordre reçoivent un jeton de 307 \$ (154 \$ pour une demi-journée) pour participer aux réunions des comités du conseil d'administration. Pour la participation aux séances du conseil d'administration, les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération.

16. Incidence de la pandémie sur les activités de l'Ordre

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

Bien que l'incidence globale de ces événements sur l'Ordre et ses activités a été minime, certains postes de revenus et dépenses ont varié de façon importante pour l'exercice clos le 31 mars 2021 en raison du contexte pandémique et des changements organisationnels qui ont dû être apportés par l'Ordre pour se conformer aux directives de la santé publique du Québec.

17. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2021 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs. Compte tenu de la situation financière de l'Ordre, ce risque est faible.



Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

	Budget	2021	2020
Annexe A - Inspection professionnelle			
Salaires	138 992 \$	221 302 \$	162 397 \$
Charges sociales	25 304	26 135	20 979
Locaux	225	825	200
Perfectionnement	1 500	1 538	1 950
Honoraires	2 500	1 488	13 353
Frais légaux	1 000	719	125
Déplacements et représentation	5 000	686	11 815
Frais de réunion	3 000	5 258	3 349
Divers	280	296	1 375
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	68 212	87 936	87 584
	246 013 \$	346 183 \$	303 127 \$

Annexe B - Bureau du syndic

Salaires	150 096 \$	143 641 \$	117 743 \$
Charges sociales	25 913	22 978	10 523
Locaux	–	225	–
Perfectionnement	2 500	600	1 785
Honoraires	15 000	18 967	13 501
Abonnements et documentation	–	107	–
Déplacements et représentation	3 000	2 603	6 477
Divers	200	–	118
Frais légaux	35 000	34 022	41 916
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	88 894	75 983	78 043
	320 603 \$	299 126 \$	270 106 \$

Annexe C - Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession

Salaires	77 401 \$	72 942 \$	45 186 \$
Charges sociales	17 805	10 684	6 221
Représentation et déplacements	500	–	887
Honoraires	1 500	372	1 328
Frais légaux	4 000	969	9 281
Matériel pédagogique	1 000	2 863	7 819
Frais des comités	500	–	–
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	39 403	29 907	28 737
	142 109 \$	117 737 \$	99 459 \$



	Budget	2021	2020
Annexe D - Formation continue			
Salaires	98 174 \$	105 312 \$	104 703 \$
Charges sociales	13 448	14 903	14 738
Poste et messagerie	8 000	5 928	9 675
Déplacements	4 000	146	10 807
Colloque	4 875	4 875	12 839
Honoraires	75 000	79 588	84 440
Promotion et publicité	17 200	15 564	11 751
Location et divers	1 500	1 534	1 539
Frais de réunion	1 000	–	15 940
Plateforme Espace compétence	47 000	47 888	46 060
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	103 660	93 892	126 978
	373 857 \$	369 630 \$	439 470 \$

Annexe E - Communications

Salaires	187 589 \$	200 679 \$	189 982 \$
Charges sociales	31 527	30 590	27 208
Déplacements et représentation	5 700	2 517	14 674
Poste et messagerie	–	–	25
Promotion et publicité	15 000	15 259	68 891
Programmation et maintien du site Web	4 000	12 696	10 482
Divers	1 150	646	925
Honoraires	–	250	1 913
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	93 980	89 431	127 632
	338 946 \$	352 068 \$	441 732 \$

Annexe F - Conseil d'administration, assemblée générale et autres comités

Salaires	25 834 \$	27 203 \$	27 195 \$
Charges sociales	5 161	4 415	3 974
Honoraires	7 800	9 147	10 352
Perfectionnement	4 600	617	3 614
Frais corporatifs	24 650	19 926	39 802
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	26 105	20 944	34 513
	94 150 \$	82 252 \$	119 450 \$

	Budget	2021	2020
G - Admission et équivalences			
Salaires	95 160 \$	96 186 \$	57 800 \$
Charges sociales	21 871	15 627	8 546
Poste et messagerie	120	413	-
Programmation et maintien du site Web	-	-	438
Déplacements et représentation	1 100	-	666
Réunion	10 000	8 801	10 720
Perfectionnement	1 000	600	-
Frais légaux	1 000	1 281	5 281
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	49 970	41 852	33 909
	<u>180 221 \$</u>	<u>164 760 \$</u>	<u>117 360 \$</u>

Annexe H - Répression des infractions commises par des non-membres

Honoraires	3 000 \$	- \$	1 800 \$
Frais légaux	5 000	2 595	9 467
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	3 069	884	4 578
	<u>11 069 \$</u>	<u>3 479 \$</u>	<u>15 845 \$</u>

Annexe I - Conseil de discipline

Perfectionnement	800 \$	150 \$	800 \$
Salaires	1 597	17 237	23 558
Charges sociales	218	2 705	3 617
Frais légaux	30 000	23 352	1 781
Déplacements et représentation	2 000	-	-
Frais de réunion	5 000	312	-
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	15 198	14 900	12 091
	<u>54 813 \$</u>	<u>58 656 \$</u>	<u>41 847 \$</u>



	Budget	2021	2020
Annexe J - Autres charges			
Salaires	216 578 \$	220 124 \$	215 110 \$
Charges sociales	32 211	33 851	30 578
Déplacements et représentation	1 000	147	3 705
Perfectionnement	1 000	787	500
Honoraires	2 000	–	29 190
Loyer et aménagements	70 610	62 019	107 933
Assurances	2 200	2 221	2 188
Impression	2 000	2 647	2 817
Poste et messagerie	1 000	645	5 671
Télécommunications	6 300	6 593	6 151
Entretien et équipement de bureau	34 475	29 087	36 087
Programmation et maintien du site Web	16 775	22 555	16 822
Fournitures de bureau	3 000	4 967	3 853
Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit	40 000	41 407	38 698
Divers	1 500	3 412	2 479
Frais légaux	2 500	890	4 567
Frais de réunion	1 000	35	3 329
Cotisations à d'autres associations	20 525	650	500
Abonnements et documentation	500	585	651
Amortissement du matériel informatique	31 873	14 719	21 858
Amortissement du site Web	–	6 944	–
Amortissement du mobilier et équipement	1 444	1 444	1 378
	488 491	455 729	534 065
Répartition des charges d'administration			
Inspection professionnelle (annexe A)	(68 212)	(87 936)	(87 584)
Bureau du syndic (annexe B)	(88 894)	(75 983)	(78 043)
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe C)	(39 403)	(29 907)	(28 737)
Formation continue (annexe D)	(103 660)	(93 892)	(126 978)
Communications (annexe E)	(93 980)	(89 431)	(127 632)
Conseil d'administration, assemblées générales et autres comités (annexe F)	(26 105)	(20 944)	(34 513)
Admission et équivalences (annexe G)	(49 970)	(41 852)	(33 909)
Répression des infractions commises par des non-membres (annexe H)	(3 069)	(884)	(4 578)
Conseil de discipline (annexe I)	(15 198)	(14 900)	(12 091)
	(488 491) \$	(455 729) \$	(534 065) \$



Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec

1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau 520
Montréal (Québec) H3M 3E2

Téléphone : 514 737-4717 ou 1 800 363-2643
Télécopieur : 514 737-2172

www.orientation.qc.ca